



# JOURNAL DES DEBATS

869

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 19 – 2014

## Séance

du mercredi 17 décembre 2014

Présidence : Gabriel Willemin, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

5. Loi sur la police cantonale (première lecture) (*suite*)
7. Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (deuxième lecture)
8. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2015

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés.)

**Le président :** Je vous prie de prendre place et d'avoir un peu de silence ! Merci.

Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, un peu de silence s'il vous plaît ! Nous allons reprendre nos débats avec le point 5 de notre ordre du jour, le débat de détail de la loi sur la police cantonale.

### 5. Loi sur la police cantonale (première lecture)

Article 10, alinéa 4

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** L'article 10 définit le domaine de compétence de la police de proximité. Il n'y en effet rien à dire et rien à ajouter sur les trois premiers alinéas, qui n'ont pas donné lieu à de quelconques commentaires.

Par contre la commission – avec l'aval du Gouvernement – propose l'ajout suivant, à la fin de l'alinéa 4 : «sur le territoire des communes qui en disposent» en parlant des polices communales à qui l'accomplissement de la mission est confié. Ceci afin de préciser les choses et d'éviter tout malentendu.

Merci dès lors de suivre la recommandation de la commission.

**Le président :** Souhaite-t-on intervenir sur cet article ? Ce n'est pas le cas. Donc, l'article 10, alinéa 4, est accepté.

Chapitre 4 : Conseil de sécurité publique

Article 22

**Le président :** Nous sommes ici en présence de deux propositions. Pour présenter la proposition de la majorité de la commission, je donne la parole au président de la commission... pardon... au représentant de la commission, Monsieur le député Jâmes Frein. Mais peut-être qu'un jour il sera président de la commission ! (*Rires.*)

**M. Jâmes Frein (PS),** rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Le Conseil de la sécurité publique, qu'est-ce que c'est ? Un organe de plus ! Des coûts supplémentaires ! Aucun pouvoir de décision ! Ses membres sont nommés par le Gouvernement !

Tout ça, selon le message, pour soutenir le Gouvernement. Le Gouvernement se soutient très bien seul et ne nécessite pas d'organe supplémentaire.

Ce «machin», comme aurait aimé le qualifier le Général de Gaulle, aurait pu avoir un sens en cas de police intercantonale. Dans la situation actuelle, il ne sert à rien, il n'apporte rien, ne simplifie rien. Tout l'inverse d'un processus de rationalisation et de simplification des services de l'Etat.

La majorité de la commission est favorable à cette suppression et vous invite donc à supprimer cette disposition.

**Le président :** Je me permets juste de vous rappeler que le débat que l'on fait maintenant sur le Conseil de sécurité publique concerne en fait cet article 22 mais également les articles 29, 30, 31, 34, 108 et 134. Est-ce que le représentant de la majorité de la commission souhaite ajouter quelque chose ? Était-ce en ordre pour vous ? En fait, le débat que l'on fait maintenant sur le Conseil de sécurité publique concerne bien tous les articles que je viens de citer.

Pour la proposition de la minorité de la commission, je donne maintenant la parole à Madame la députée Géraldine Beuchat.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), au nom de la minorité de la commission : La minorité de la commission propose de garder l'article 22 et ceux qui s'y rapportent car ils vont dans le sens de cette nouvelle loi.

Ce mode de faire participatif à tout son sens lorsque l'on parle de synergies avec les polices locales et les communes.

La nouvelle loi met en exergue la proximité. De ce fait, le Conseil de sécurité publique prend tout son sens car il peut, entre autres, émettre des recommandations qui ont trait à la sécurité publique, préavisier le catalogue des prestations prévues en faveur des communes. Mais aussi et surtout prendre connaissance annuellement des comptes de la Police cantonale et préavisier le mode de calcul du coût moyen du policier, élément déterminant pour le calcul des prestations.

De plus, il suit la logique du «qui commande paie» qui est régulièrement défendue ici !

C'est un moyen différent de faire une pression sur les coûts.... En fonction des besoins des bénéficiaires, le coût des prestations peut être discuté et évoluer en toute connaissance de cause.

Si l'article est annulé, toutes ces prérogatives seront confiées au seul Gouvernement.

Voilà donc en quelques mots les raisons pour lesquelles nous vous demandons de voter en faveur de la proposition de la minorité de la commission.

**M. Jean-Michel Steiger** (VERTS) : Juste un mot pour dire qu'après les discussions qui ont eu lieu en commission, notre groupe s'est rallié à la proposition de la majorité de la commission.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Rapidement, et cela a été relevé ici à cette tribune, ce Conseil cantonal de sécurité publique est un organe consultatif, c'est vrai, qui a pour vocation non seulement de préavisier les budgets et les comptes et de conseiller le Gouvernement sur le socle sécuritaire de base, qui ne serait pas facturé dans le cadre des contrats-ressources ou contrats de prestations, mais il a aussi et surtout pour vocation initiale et principale de traduire cette volonté, si largement exprimée, y compris à cette tribune, depuis ce matin, de vouloir faire de la proximité un des maîtres-mots de cette révision législative.

Et, dans ce cadre-là, ce conseil consultatif aurait pour but d'associer, autour d'une table, à intervalles réguliers, tous les acteurs non seulement de la sécurité mais aussi les acteurs de la société civile qui auraient l'occasion de pouvoir émettre des demandes, des recommandations quant aux priorités à fixer à la Police cantonale dans le cadre de son action et ainsi donc de participer à la définition de la politique criminelle à mettre en œuvre. Bien sûr que la loi doit être appliquée mais, quand on a des moyens limités, il faut mettre des priorités. Et c'était, avec le Ministère public, avec ce Conseil consultatif de sécurité publique, avec le Gouvernement, la possibilité de prendre le pouls de la société civile et de la population pour mettre des accents principaux ou des efforts principaux là où ils étaient attendus.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a proposé la création de cet organe consultatif.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 13.*

**Le président** : Comme je l'ai dit, ce vote influence directement les articles 29, 30, 31, 34, 108 et 134. Nous poursuivons l'analyse de détail.

#### Article 45a (nouveau)

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Il a été difficile de définir, dans la loi sur la police cantonale, le chapitre sous lequel devrait figurer un éventuel article en lien avec une interdiction des quotas car, pour la majorité des membres, cet élément n'a aucune raison d'être mentionné dans cette loi. Effectivement, il s'agit d'un élément d'ordre opérationnel qui est en lien avec la gestion des ressources humaines.

Dès lors, je rappelle que l'organisation du travail est réglée dans le cadre de la loi sur le personnel du 22 septembre 2010. Je me permets donc de citer ici d'une part l'alinéa 1 de l'article 29, soit : «Le supérieur hiérarchique détermine l'organisation du travail en définissant ses attentes en termes de missions, de tâches et d'objectifs et en donnant à ses subordonnés les instructions nécessaires pour que ceux-ci puissent planifier et organiser leur activité.» et d'autre part l'alinéa 3 du même article, soit : «Il est responsable des actes accomplis conformément aux instructions qu'il a données.» (Fin de citation).

Ces dispositions sont amplement suffisantes et le Parlement ne doit pas s'immiscer davantage dans le fonctionnement de la Police cantonale.

D'autre part, comme pour toutes les autres unités administratives de l'Etat, la Police cantonale est placée sous la responsabilité d'un chef de Département.

En voulant introduire un article interdisant les quotas, comme le demande la minorité de la commission, on est en droit d'interpréter le fait que les amendes d'ordre sont une priorité au niveau de la Police cantonale. En reprenant les comptes cantonaux des quatre dernières années, dont j'étais le rapporteur à cette tribune au nom de la CGF, je relève les chiffres suivants pour les amendes d'ordre, soit : en 2010, un produit de 606'000 francs et un budget de 800'000 francs; en 2011, un produit de 593'000 francs et un budget de 700'000 francs; en 2012, un produit de 551'000 francs et, en 2013, un produit de 538'000 et un budget de 750'000 francs pour chacune de ces deux années. Les chiffres des revenus démontrent qu'ils sont largement en dessous des montants portés au budget.

Je fais entière confiance au commandant de la Police cantonale et aux membres de l'état-major pour continuer à privilégier, prioritairement, la prévention par rapport aux sanctions. En effet, les communiqués de mise en garde, qui sont émis avant les campagnes menées par la police, démontrent clairement ce fait tout en rappelant de précieuses consignes de comportement. De plus, je tiens à relever ici que Monsieur le ministre nous a précisé, en séance de CGF, qu'il n'y a pas de quotas dans les directives de la Police cantonale jurassienne.

Au nom des huit membres qui composent la majorité de la commission, je vous demande de soutenir, chers collègues, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission. Je vous en remercie par avance.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), au nom de la minorité de la commission : La proposition d'article 45a qui vous est faite découle d'une motion acceptée en 2006. Le temps est venu de la réaliser, sans esprit passéiste car, ici, nous ne parlons que de l'avenir de notre police.

Il est nécessaire d'introduire cette règle d'indépendance et d'impartialité des agents de police dans la loi. Et ceci même si on déroge exceptionnellement au principe que les ressources humaines soient traitées dans une ordonnance; le sujet est trop sensible.

La loi sur la police qui vous est proposée se veut plus proche des citoyens, dans un esprit constructif et de collaboration avec la population. L'interdiction des quotas proposée correspond pleinement à cet objectif. Elle permettra d'appliquer de manière intelligente le nouveau Code de procédure, qui porte en lui le risque accru d'excès de zèle.

Le Jura fera peut-être office de pionnier en Suisse. Et même si c'est loin de chez nous, la Californie a depuis longtemps interdit les quotas policiers dans la loi et l'Etat de l'Illinois en a fait de même cette année. Le texte proposé ici est d'ailleurs inspiré de la loi de ces Etats.

Il s'agit clairement ici de donner un bon signal, celui d'une police sérieuse, respectueuse et impartiale. Les Jurassiens la méritent. En interdisant les quotas, on garantit une police sans surenchère, ni paternalisme excessif. En plus, il y a mille autres moyens de gérer les ressources humaines.

La minorité de la commission vous demande donc, en cohérence avec l'esprit de la loi sur la police qui vous est proposée, d'interdire ces quotas policiers, une pratique déloyale, tant pour les agents que pour la population. Choisissons une police digne et mesurée, qui sera respectée et en qui la population pourra avoir confiance.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Je crois que le rapporteur de la majorité de la commission a apporté des arguments essentiels dans ce débat, à savoir que cette disposition est une disposition de gestion des ressources humaines qui a trait plutôt à la loi sur le personnel qu'à la loi sur la police.

Qui plus est, j'aimerais alors ici dire clairement à Madame la députée Beuchat que si les magistrats sont totalement indépendants, ce que votre parti semble remettre en cause parfois, je peux vous assurer que les policiers ne sont pas indépendants. Ils doivent être impartiaux mais pas indépendants parce qu'ils s'inscrivent clairement dans une hiérarchie, qu'ils reçoivent des ordres, qu'ils ont des objectifs à atteindre sur le plan professionnel. Alors, ce peut être des objectifs comportementaux en particulier mais ils ne sont pas indépendants.

Ce que vous avez dit au début de votre intervention m'a fait hérisser le poil et j'imagine ceux du commandant (qui était derrière moi) aussi. Imaginez-vous que les 150 agents de la police soient totalement indépendants ! C'est comme demander aux 1'800 employés de la fonction publique jurassienne de faire ce qu'ils veulent, comme ils veulent, quand ils veulent parce qu'ils seraient soi-disant indépendants !

Non, ils doivent être impartiaux, c'est clair et évident, ils doivent respecter la loi, ils doivent la faire appliquer selon la promesse solennelle qu'ils ont faite, qu'ils font à chaque occasion d'assermentation, que vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les Députés, avez faite. Vous devez respecter les lois et la Constitution et respecter les devoirs de votre charge. C'est la même chose pour les policiers. Il ne leur appartient pas d'être indépendants mais, au contraire, d'exécuter les ordres qui leur sont donnés par leur hiérarchie et en particulier

par le pouvoir judiciaire.

Je crois qu'il faut aussi arrêter de laisser penser que c'est en termes d'indépendance que cela se joue, bien au contraire.

En plus, si nous lisons le deuxième alinéa de votre proposition : «La délivrance d'amendes d'ordre, de contraventions ou le nombre de dénonciations ne sauraient être un facteur d'évaluation d'un agent». Mais, Madame la Députée, vous êtes cheffe d'entreprise, vous avez des peintres; si vous en avez un, dans le même laps de temps d'une année, qui peint une façade pendant que l'autre peindra l'ensemble de cette salle, vous n'allez pas en tenir compte ? Je suis convaincu que vous en tiendrez compte, Madame la Députée. Alors, venir nous demander ça, c'est à l'inverse du bon sens parce que – le président de la commission vous l'a dit tout à l'heure – vous avez vu que les budgets et les comptes démontrent clairement qu'il n'y a pas de chasse aux sorcières, qu'il n'y a pas de chasse aux amendes, qu'il n'y a pas de volonté de remplir les caisses de l'Etat au travers de l'action de la police. Mais il n'y a pas non plus de bonne prévention sans un minimum de répression et, ça, je crois que tous les agents de la police en sont convaincus.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 8.*

#### Article 75, alinéa 2

**Le président** : Pour expliquer ici la position de la commission et du Gouvernement, je donne la parole à Monsieur le député Thomas Stettler.

**M. Thomas Stettler** (UDC), rapporteur de la commission : C'est avec plaisir que j'ai constaté que l'ensemble de la commission ainsi que le Gouvernement se rallient à cette proposition.

Juste quelques mots sur l'origine de cette proposition.

Dans un souci de valorisation du métier de policier et de différenciation avec celui des assistants de sécurité publique, le groupe UDC proposait que seul un policier puisse procéder à des investigations préliminaires secrètes.

Vous conviendrez que cette idée n'était pas si farfelue étant donné que, pour investiguer de façon secrète, on attend quand même de la personne qu'elle ait une formation policière.

Si l'engagement d'agents de sécurité publique a tout son sens pour des tâches quotidiennes importantes telles que la pose de signalisation, régler la circulation, le maintien de l'ordre, etc., nous n'imaginons pas confier la mission d'une investigation secrète à un ASP !

Le Gouvernement a toutefois bien fait de rappeler que, dans le personnel, certaines personnes n'ont pas le titre de policier. Il s'agit en particulier de juristes spécialisés dans la police judiciaire qui ont une formation bien adaptée à l'investigation et ceux-ci doivent aussi pouvoir le faire secrètement si nécessaire.

Afin de respecter cet état de fait, la commission vous propose le texte suivant à l'article 75, alinéa 2 : «Seul un agent de police peut procéder à des investigations préliminaires secrètes, à l'exclusion des assistants de sécurité publique».

Je vous remercie du bon accueil que vous saurez réserver à cette proposition.

**Le président** : Il n'y a qu'une seule proposition. Un député

souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Donc, l'article 75, alinéa 2, est accepté... Pardon, est-ce que le représentant du Gouvernement souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Merci. On poursuit.

#### Article 103, alinéa 4

**Le président** : Nous sommes ici en présence de deux propositions. Juste pour préciser : le Gouvernement se positionne avec la minorité de la commission.

**M. Thomas Stettler** (UDC), rapporteur de la majorité de la commission : C'est sur pression du préposé à la protection des données qu'une minorité de la CGF et le Gouvernement propose de retirer l'alinéa 4 de l'article 103. Ils se basent sur la jurisprudence du Tribunal fédéral qui a annulé un jugement car le malfaiteur interpellé a été identifié et jugé sur la base de moyens de preuve audiovisuels non signalés.

Une majorité de la commission résiste toutefois et est d'avis que l'utilisation d'appareils d'enregistrement ou de transmission d'images doit être maintenue sans que leur utilisation, à court terme, soit signalée.

Je suis persuadé que la pose sporadique de caméras dans des endroits chauds ou pour des manifestations à risques améliore la surveillance et, donc, la sécurité de ces lieux.

Les policiers, en connaissance de cause, porteront leurs investigations et surtout la récolte de preuves sur d'autres constats que celui de l'identification par vidéosurveillance. Les malfaiteurs pourront donc être interpellés, jugés et enfermés sans que nous devions craindre une cassation du jugement au niveau fédéral.

Au nom de la majorité de la commission, je vous invite donc à soutenir la proposition initiale, soit de maintenir l'alinéa 4 de l'article 103, qui stipule que l'utilisation d'appareils d'enregistrement ou de transmission d'images n'est pas signalée si leur utilisation est inférieure à un mois.

Merci à vous de mettre le droit de la population à être en sécurité devant les intérêts des malfrats.

Par cette disposition, la police gagnera en efficacité sans augmenter la paperasse inutile et, surtout, vous pouvez manifester votre respect et votre confiance envers les policiers. Merci.

**M. Jean-Michel Steiger** (VERTS), au nom de la minorité de la commission : L'article 103, alinéa 4, est un bon exemple d'une dérive possible et du non-respect du droit à la protection de la sphère privée des individus.

Cet article prévoit que les personnes filmées peuvent ne pas être averties d'avoir fait l'objet d'une surveillance. Rappelons que les surveillances discrètes sont parfaitement autorisées dans le cadre d'enquêtes judiciaires alors que celles proposées ici sont d'ordre « administratif ».

De plus, les personnes innocentes sous surveillance dans le cadre d'une enquête judiciaire sont informées à la fin qu'elles ont fait l'objet d'une surveillance, ce qui ne serait pas le cas ici si l'utilisation d'appareils d'enregistrement était inférieure à un mois. Ce n'est donc pas une courte durée, c'est tout de même un mois.

Le maintien de cet alinéa 4 est du reste totalement contraire à l'esprit de la convention sur la protection des données et à la transparence Jura-Neuchâtel.

Il est également en porte-à-faux avec un récent arrêté du

Tribunal fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relatif à trois dispositions légales contenues dans la loi sur la police genevoise. Selon les juges du Tribunal fédéral, le texte adopté par les députés genevois ne tient pas suffisamment compte du droit à la protection de la sphère privée. Pour satisfaire cette exigence constitutionnelle, il doit obligatoirement prévoir que les personnes concernées, filmées ou mises sous écoute à leur insu, soient postérieurement avisées et disposent d'un droit de recours.

Nous avons eu quelque peu du mal à comprendre l'attitude de la majorité de la commission – j'avais écrit « ainsi que du Gouvernement » mais ce n'est plus le cas et je retire donc ce passage – qui ne pourra de toute façon pas maintenir cet article en l'état. L'explication de cette attitude de ne pas retirer cet article nous semble être une mauvaise humeur manifestée à l'égard de celles et ceux qui souhaitent conserver une protection de la sphère privée.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Députés, à supprimer ce chiffre 4 de l'article 103 et à voter la proposition de la minorité de la commission et du Gouvernement. Je vous remercie.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Je l'ai dit dans mon discours d'entrée en matière, si le Gouvernement jurassien avait proposé cette disposition, c'est qu'il était convaincu qu'elle avait une utilité dans le cadre, notamment, de la lutte contre les incivilités, qu'elle permettait d'économiser des moyens humains notamment en pouvant disposer d'une caméra qui pouvait surveiller pendant un certain laps de temps des secteurs « criminogènes » et ainsi nous permettre de lutter plus efficacement contre les incivilités pour la sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Il s'est avéré qu'entretemps, il y a eu cet arrêt du Tribunal fédéral dont a parlé le député Jean-Michel Steiger, qui fait que, le Gouvernement étant respectueux des lois, il ne peut raisonnablement plus vous proposer de maintenir cette disposition dans la loi; celle-ci deviendrait totalement inopérante même si elle était inscrite dans notre nouvelle loi.

J'aimerais prendre deux secondes pour citer un exemple à l'intention de Jean-Michel Steiger qui, dans le débat d'entrée en matière, a largement mis en cause l'efficacité de la vidéosurveillance. J'en discutais encore tout à l'heure avec le chef de la police locale de Porrentruy – je pense que les exemples ont pu être réalisés à beaucoup d'endroits – il est toujours difficile d'estimer quel est le nombre d'infractions qui n'ont pas été commises parce qu'il y avait de la vidéosurveillance; c'est la première des choses. On constate que la plupart des grandes villes, en particulier en France mais déjà en Angleterre, se sont dotées de vidéosurveillances, ce qui a fait redescendre de manière tout à fait remarquable le niveau de criminalité dans ces grands centres. Et l'exemple de Porrentruy est tout simplement parlant. Je ne sais pas si vous connaissez la place de parc qui se situe dans le quartier de la gare où il y a un éco-point sous le pont. Avant qu'on y installe des caméras, c'était (excusez-moi du terme) un « bordel sans nom »; il y avait tout qui traînait, il y avait vraiment des tas de détritus qui étaient amoncelés. Malgré toute une série de mesures préventives, de mesures d'information, de présence sporadique de la police ou d'employés communaux, c'est sans cesse un « cheni » pas possible sous ce pont. Depuis qu'il y a cette caméra, je peux vous dire qu'aujourd'hui, la place est propre. Je pense que c'est quand même un élément probant et clair de l'utilité de cette vidéosurveillance. Mais cela, c'est pour la vidéosurveillance encadrée.

Ici, cela ne fait pas changer l'avis du Gouvernement, qui l'avait d'ailleurs annoncé lors de la dernière séance de la commission, et c'est une malheureuse erreur de retranscription, dans le sens que le Gouvernement se ralliait à la proposition de la minorité visant à retrancher cet alinéa 4.

*Au vote, la proposition de la minorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 31 voix contre 25.*

Article 117, alinéa 1, lettre e (nouvelle)

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Lors d'une postulation, il est demandé, dans les exigences de base, de fournir, entre autres, un extrait du casier judiciaire ainsi que de l'Office des poursuites.

Pour la majorité des membres de la CGF, cette condition est suffisante pour permettre au chef du Département qui a la responsabilité de la Police cantonale ou au Gouvernement d'apprécier une candidature, respectivement d'évaluer une inscription éventuelle dans cet extrait.

Fixer dans la loi le fait d'avoir un casier judiciaire vierge est trop rigide. Effectivement, avec ce principe, une excellente candidature pourrait ne pas être retenue. Il n'est nullement question de minimiser une faute commise et inscrite dans le casier judiciaire. Toutefois, nous savons qu'avec le programme fédéral Via Sicura, certaines infractions peuvent avoir des conséquences très sévères. Pour ne prendre qu'un exemple, rouler à 160 km/h sur l'autoroute est un motif d'inscription au casier judiciaire.

Je me permets également de relever ici le cas qui nous a été donné en CGF. Un jeune homme a acheté une «pocket bike», c'est-à-dire une petite moto, par l'intermédiaire d'internet. Il est allé l'essayer sur le parking d'une grande surface, hors Canton. Malheureusement pour lui, il a été verbalisé. Dès lors, compte tenu de ce fait, il ne pourrait pas être engagé à la Police cantonale jurassienne jusqu'à la radiation de l'inscription de son casier judiciaire. Par contre, il pourrait l'être auprès d'une autre police cantonale romande car aucune de celles-ci n'exige un casier judiciaire vierge. Ce qui précède démontre bien qu'il faut laisser une certaine flexibilité à l'autorité de nomination.

Au nom des neuf membres qui composent la majorité de la commission, je vous demande de soutenir, chers collègues, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission. Je vous en remercie par avance.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), au nom de la minorité de la commission : L'article 117 énumère les conditions d'admission en tant que policiers ou assistants de sécurité publique.

La minorité de la commission demande à ce que soit ajoutée la lettre e pour préciser que les personnes concernées ne doivent pas avoir de casier judiciaire à leur engagement.

Etonnamment, cette proposition a occasionné un gros débat car, pour les uns (une majorité), elle est trop sévère et, pour les autres, elle est tout simplement normale !

Avant d'expliquer pourquoi cet ajout nous semble normal, nous tenons à préciser que les sanctions données par la justice doivent être constructives pour les personnes et non destructrices. Et surtout qu'après les avoir purgées, ces personnes repartent dans la vie sur de nouvelles bases et c'est tout à fait normal ! Dès lors, elles ont à nouveau toutes leurs chances.

Pour tenter d'expliquer cet ajout, prenons un exemple : une jeune personne est surprise lors d'un contrôle routier avec un fort taux d'alcoolémie. Son jugement est dès lors inscrit dans un casier judiciaire; l'inscription peut aller de 3-5 ans; à la fin du délai, le casier est effacé. Admettons que cette personne, durant cette période, soit engagée à la police. Quelle crédibilité a-t-elle envers les usagers de la route qu'elle arrêtera pour les mêmes faits ? Elle n'en aura tout simplement aucune !

Les arguments qui vont à l'encontre de la proposition disent qu'on pourrait se priver de personnes très compétentes et brillantes... Mais elle peut très bien proposer sa candidature (ou être formée) lorsque le casier tombe.

Fait intéressant et renseignements pris, beaucoup de policiers qui ont choisi ce métier disent que c'était une motivation pour eux de respecter les règles afin d'être irréprochables lors de leur embauche. D'autres disent également que la loi routière liée au programme Via Sicura est tellement sévère que l'on peut prétérer certains jeunes. Pour nous, ce n'est pas le fait d'introduire dans la loi de ne pas avoir un casier qui doit être contesté, c'est plutôt l'exagération de certaines peines et certains usages qui doivent être changés....

Nous savons qu'il y a encore une multitude de visions différentes mais je m'arrêterai là et vous remercie de soutenir la proposition de minorité !

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Je vous demande vraiment de laisser cette marge d'appréciation à l'autorité de nomination car il serait vraiment dommage que, pour des questions de principe comme celle-là et dans des cas d'exemples cités par le président de la commission de gestion et des finances, nous soyons obligés de renoncer à recruter de bons candidats qui rempliraient l'ensemble des autres conditions pour pouvoir faire de bons policiers.

Nous avons déjà suffisamment de problèmes pour recruter du personnel au sein des polices d'une manière générale et de la Police cantonale en particulier sans encore fixer des règles encore plus rigides.

Il va de soi que le casier judiciaire, comme on l'a dit, est demandé. Tant mieux s'il est vierge mais s'il devait y avoir une tache sur ce casier judiciaire, il appartiendrait à l'autorité de nomination de faire une pesée d'intérêts et de faire une évaluation du risque éventuel de récidive dans le cadre de l'infraction qui aurait été commise. Evidemment qu'il serait fort peu probable que le Gouvernement, respectivement le chef du Département, serait d'accord d'engager un jeune qui aurait commis des actes de pédophilie, qui aurait commis des brigandages ou des braquages. Je ne pense pas que nous serions prêts à l'engager. Par contre, pour les exemples cités tout à l'heure, une infraction à la vitesse, éventuellement même une fois une alcoolémie qui se situe juste au niveau de l'inscription au casier judiciaire, je crois qu'il faut raison garder pour cela et laisser un peu de marge d'appréciation à l'autorité.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 50 voix contre 6.*

*Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, en première lecture, la loi est adoptée par 35 voix contre 10.*

**Le président :** Nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour. Comme je l'ai dit, nous allons traiter le budget cet après-midi et le point 6 sera donc traité vendredi après-midi.

## 6. Motion no 1100

**Contraindre les employé(e)s de l'Etat et des institutions para-étatiques à payer leurs impôts**  
**Michel Choffat (PDC)**

*(Le traitement de ce point aura lieu lors de la séance du vendredi 19 décembre 2014.)*

## 7. Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

I.

La loi du 2 octobre 2013 sur l'exécution des peines et mesures [RSJU 341.1] est modifiée comme il suit :

Article 8, alinéa 4 (abrogé)

<sup>4</sup> (Abrogé.)

Article 20 (nouvelle teneur)

Echange d'informations entre autorités

<sup>1</sup> Le Service juridique et l'autorité de probation sont tenus réciproquement de se communiquer tous les renseignements, y compris les données sensibles et les profils de la personnalité, nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

<sup>2</sup> Les autorités judiciaires, la police, les autorités en charge de l'asile et des migrants et tout autre service désigné par le Gouvernement fournissent au Service juridique ainsi qu'à l'autorité de probation tous les renseignements, y compris les données sensibles et les profils de la personnalité, nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

<sup>3</sup> Le Service juridique avise l'autorité compétente en matière de police des étrangers de la date de libération, conditionnelle ou définitive, de l'exécution d'une peine privative de liberté ou d'une mesure en milieu fermé subie par une personne étrangère.

<sup>4</sup> Dans la mesure où cela est nécessaire, le Service juridique et les établissements de détention du Canton sont habilités à transmettre le dossier ou des éléments de celui-ci, y compris les données sensibles et les profils de la personnalité, à la direction d'un établissement pénitentiaire ou à d'autres personnes ou organes intervenant dans le cadre de l'exécution des peines et mesures.

<sup>5</sup> Dans la mesure où cela est nécessaire, les autorités compétentes communiquent aux offices des poursuites et faillites le lieu de détention des personnes prévenues ou soumises à une sanction pénale.

Article 20a (nouveau)

Libération du secret médical et de fonction

Les autorités cantonales et communales, les médecins, les psychologues et tout autre intervenant thérapeutique en charge d'une personne qui s'est vu ordonner un traitement institutionnel (art. 59 CP), un traitement ambulatoire (art. 63

CP) ou un internement (art. 64 CP) ou dont le caractère dangereux est admis, ou encore lorsqu'il s'agit d'une personne sous assistance de probation (art. 93 CP) ou sous le coup de règles de conduite à caractère médical (art. 94 CP) sont libérés du secret de fonction et du secret médical dès lors qu'il s'agit d'informer l'autorité compétente sur des faits importants, y compris les données sensibles et les profils de la personnalité, pouvant avoir une influence sur les mesures en cours ou sur les allègements dans l'exécution ou, d'une manière générale, sur l'appréciation de la dangerosité de la personne considérée.

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :  
Gabriel Willemin

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

**Le président :** Vous avez reçu, par courrier, les propositions de modification de la Délégation à la rédaction à l'article 20, alinéa 2, et à l'article 20a. Selon les informations qui nous ont été transmises, il n'y a aucune autre proposition des groupes parlementaires en deuxième lecture. Le président de la commission peut-il confirmer ? Très bien, merci. Je vous propose donc de procéder selon l'article 62 du règlement du Parlement. Puisqu'il n'y a pas d'autres propositions, nous pouvons directement passer au vote final. Un député souhaite-t-il s'exprimer au sujet du point 7 de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc procéder au vote final en deuxième lecture.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 59 députés.*

**Le président :** Nous pouvons maintenant passer au point suivant.

## 8. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2015

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

*arrête :*

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2015.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :  
Gabriel Willemin

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances et rapporteur de la majorité d'icelle : Avant de passer à l'examen du budget 2015, je me permets de relever que la commission de gestion et des finances a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour l'étudier. Lors de celles-ci, nous avons entendu chaque ministre ainsi que le chancelier pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées aux très nombreuses questions.

Dans ce préambule, je tiens encore à préciser que la CGF n'a pas étudié, dans le détail, les chiffres du budget qui sont en relation avec les 141 mesures OPTI-MA. Effectivement, suite à la création de la commission spéciale OPTI-MA, l'appréciation de ceux-ci devait être faite par son intermédiaire. Dès lors, je vous prie de bien vouloir prendre note de ce fait et que, cas échéant, le traitement de questions ou de propositions relatives à ce programme sera assuré par l'intermédiaire de ladite commission. Il est bien entendu que cette manière de procéder a été discutée préalablement. Je tiens ici à remercier le président de la commission spéciale, Gilles Froidevaux, pour sa collaboration.

Eu égard à ce qui précède, vous comprendrez que je n'aborderai pas, dans mon rapport, les mesures comprises dans le programme OPTI-MA et qui se chiffrent à un peu plus de 10 millions de francs dans le budget 2015. Celui-ci a été largement commenté lors du Parlement du 3 courant aussi bien par le président de la commission spéciale que par le président du Gouvernement. Toutefois, je m'autorise à mentionner que les mesures prévues dans le budget 2015 de la compétence du Parlement ont été quasi toutes suivies. Dans le cadre du budget, je ne peux que souhaiter qu'il en soit de même avec celles qui sont de la compétence du Gouvernement. Il serait vraiment dommage qu'en touchant à une brique, tout l'édifice s'écroule ! De plus, la marge de manœuvre par rapport au frein à l'endettement est mince, pour ne pas dire très mince.

En décembre 2012, je relevais, à cette tribune, que l'établissement du budget 2013 avait été beaucoup plus complexe que les années précédentes et que le Gouvernement avait dû procéder à de nombreux arbitrages. Une année plus tard, malgré la poursuite d'une bonne conjoncture économique, j'étais dans l'obligation de faire le même constat pour l'établissement du budget 2014. En fait, la procédure retenue, aussi bien pour le budget 2013 que pour celui de 2014, était à assimiler à la méthode des petits pas, à savoir la recherche ponctuelle d'économies et de recettes supplémentaires. Pour moi, cette méthode avait atteint ses limites et elle ne pouvait plus se reproduire pour l'élaboration du prochain budget, soit celui de 2015. Effectivement, il devenait impératif de se donner les moyens de retrouver une situation financière saine d'une part et d'anticiper les enjeux du futur d'autre part.

C'est ainsi qu'en référence au projet OPTI-MA, dont nous attendions le contenu, je déclarais à cette tribune le 18 décembre 2013 : «Dès lors, l'heure de prendre des décisions pour aller dans ce sens a sonné et notre Parlement devra assumer ses responsabilités non pas par des intentions ou des paroles mais par des actes concrets durant ces prochains mois. C'est uniquement en agissant ainsi que nous allons atteindre les objectifs requis» (fin de citation).

Après l'avoir fait au niveau de diverses modifications législatives, nous sommes donc appelés, maintenant, à prendre nos responsabilités parlementaires dans le cadre du budget 2015. Personnellement, je ne me réjouis absolument pas de

devoir prendre des mesures pour assainir les finances cantonales. Par contre, dans ma fonction de député, je ne peux pas ignorer la dégradation de nos finances et rester dans l'inaction. D'ailleurs, la preuve nous est donnée, aujourd'hui, qu'il vaut toujours mieux intervenir tôt et en douceur plutôt que tard et en force. Il est bien entendu que je ne demande pas de partager cette conviction avec moi mais d'y réfléchir compte tenu des défis financiers qui nous attendent encore ces prochaines années.

La page 16 du fascicule laisse apparaître un budget 2015 déficitaire dans une majorité de cantons. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas, pour moi, de relever ce fait comme un motif de satisfaction mais comme une réalité. Toutefois, je constate aussi par l'intermédiaire des médias, comme vous sans doute, que plusieurs cantons présentent également des programmes d'économies.

Comme déjà relevé par le Gouvernement, c'est la première fois, depuis l'entrée en souveraineté, que les charges d'un budget sont inférieures à celles de l'année précédente. Effectivement, après l'intégration des mesures OPTI-MA, elles sont en diminution de 800'000 francs par rapport au budget 2014. Cependant, si plusieurs domaines demeurent en augmentation, ceux relatifs aux hospitalisations extérieures, au financement des soins et aux prestations complémentaires AVS/AI le sont plus particulièrement. Quant aux revenus, ils sont supérieurs de 700'000 francs par rapport à ceux de 2014. A ce sujet, contrairement aux années précédentes, je dois malheureusement relever que le montant de la péréquation financière fédérale est identique à celui de 2014. En effet, je rappelle que, dans le budget 2013, le montant était supérieur de 15,2 millions par rapport à celui de 2012 et que, dans le budget 2014, il était encore supérieur de 7 millions à celui de 2013. Aujourd'hui, nous savons d'ores et déjà qu'il faut prévoir une réduction conséquente de la part jurassienne à la péréquation financière dans un avenir très proche.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2015. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2015 s'est déroulé dans un climat serein.

Les commentaires nombreux et détaillés, qui figurent dans le fascicule du budget, me permettent de m'y référer pour vous éviter des redites.

Au niveau des dépenses d'une certaine importance, je relèverai, par rapport au budget 2014, les augmentations de 3,5 millions des prestations complémentaires à l'AVS/AI, de 2,7 millions des charges salariales, de 1,6 million de l'action sociale, de 1,5 million du financement des soins et de 1,2 million des hospitalisations extérieures. En ce qui concerne cette dernière rubrique, suite à la révision de la LAMal sur le financement hospitalier qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le montant qui était de 15,7 millions au budget 2011 a doublé par rapport au montant de 32,2 millions qui figure au budget 2015. Quant à la rubrique relative aux charges du personnel, elle tient compte du coût de la nouvelle échelle unique des traitements.

Je mentionnerai également qu'après des augmentations de 23,5 EPT dans le budget 2011, de 34,6 EPT dans celui de 2012 et de 39,7 EPT dans celui de 2013, qui ont été chaque fois très largement abordées aussi bien au sein de la CGF

qu'à cette tribune, la rupture de cette évolution avec une augmentation de 11,8 EPT au budget 2014 est confirmée dans le budget de l'année prochaine avec l'augmentation de 10,7 EPT.

Je relève aussi ici l'augmentation des charges financières de 500'000 francs, tout en précisant que celle-ci est plus liée aux besoins de financement qu'à la variation des taux d'intérêts qui demeurent toujours bas. Compte tenu que la durée moyenne des emprunts est de plus de dix ans, je suis conscient que l'augmentation annuelle des charges d'intérêts est maîtrisée pour ces prochaines années sans tenir compte, bien entendu, de l'augmentation des emprunts. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer le retournement de tendance des taux d'intérêts à la hausse.

Au niveau des revenus d'une certaine importance, je relèverai, par rapport au budget 2014, les augmentations de 4,5 millions de la rubrique relative à l'impôt sur le revenu des personnes morales, de 1,8 million de celle relative à l'impôt des frontaliers, de 1,4 million de celle relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que l'augmentation de 850'000 francs relative aux taxes des véhicules à moteur.

Si j'ai comparé précédemment l'évolution de certaines charges du budget 2015 par rapport à des années antérieures, je me permets de le faire également pour deux rubriques des revenus. Effectivement, il est intéressant de relever qu'entre le budget 2011, qui était celui de la première année de la présente législature, et le budget 2015 qui sera le dernier, l'impôt sur le revenu des personnes morales a progressé de 26,6 millions à 48,5 millions et l'impôt des frontaliers de 11,8 millions à 23,6 millions. Il est bien entendu que, dans les revenus fiscaux du budget, il a été tenu compte de la suspension, en 2015, de la baisse fiscale linéaire de 1 %.

Sous la rubrique des revenus, je tiens encore à mentionner que la part au bénéfice de la Banque nationale suisse a été retenue par 2,7 millions. Ce sujet a été discuté au sein de la CGF compte tenu du non-versement des 5,9 millions qui figuraient au budget 2014. Dans le cadre de la discussion, nous avons appris qu'il y avait trois tendances pour la prise en compte de cette part au bénéfice. Effectivement, quelques cantons ont décidé de ne mettre aucun montant au budget et quelques autres ont décidé de mettre la totalité de la part qui est attendue. Par contre, la Confédération ainsi que la grande majorité des cantons, dont le nôtre, ont pris l'option d'inscrire la moitié de la part qui devrait normalement leur revenir. Il s'agit donc d'une hypothèse prudente qui peut être retenue.

Le budget net des investissements 2015 s'élève à 39,5 millions, soit une différence de 8,9 millions par rapport au montant inscrit au plan financier pour l'année prochaine. Cet écart provient de l'actualisation du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets mais également d'une réduction par rapport à la contrainte liée au mécanisme du frein à l'endettement. Eu égard aux nombreuses variations, je me permets de me référer aux commentaires qui se trouvent aux pages 59 et 60 du fascicule. Le degré d'autofinancement est évalué, bien entendu, par rapport aux montants qui figurent dans le projet de budget, à 81,1 %. En définitive, l'insuffisance de financement augmentera la dette de 347 millions à fin 2014 à environ 357 millions à fin 2015. Le tableau de la page 12 est intéressant et ceci tout particulièrement par rapport à l'évolution de l'endettement entre les comptes 2009 et le budget 2015. Je vous laisse le soin de vous y référer.

Certaines rubriques du budget font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Je ne vais pas les reprendre car

elles seront développées à cette tribune par les rapporteurs de la CGF dans le cadre de la discussion de détail.

Par contre, Monsieur le Président, je me permets de traiter ici les trois propositions qui sont acceptées par le Gouvernement et la CGF :

- La première concerne le transfert, de la rubrique 430.5040.00, du montant de 200'000 francs prévu pour le réaménagement de locaux de la police cantonale aux Prés-Roses à la rubrique 770.5060.00 pour le développement d'applications informatiques.
- La deuxième concerne, à la rubrique 520.3130.01, la correction d'un montant de 117'500 francs. Effectivement, ce montant (qui est compris dans la mesure OPTI-MA 88) avait déjà été déduit préalablement, par erreur, de ladite rubrique. Dès lors, il y a lieu de corriger cette double comptabilisation et de porter ainsi la somme de 482'500 francs à 600'000 francs.
- Quant à la troisième proposition, elle concerne, à la rubrique 760.3130.00, la correction du montant de 90'000 francs en le réduisant à 45'000 francs. En effet, ici, suite à une mauvaise imputation, le montant de 45'000 francs a été comptabilisé à double.

Au nom de la CGF unanime, je vous recommande donc, chers collègues, d'accepter ces trois propositions et je vous en remercie par avance.

Au terme de ce rapport, je me permets d'adresser mes remerciements à Monsieur le ministre Charles Juillard pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à Monsieur Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, et à l'ensemble de la fonction publique pour les compléments d'informations qui ont été apportés aux membres de la CGF. Je souhaite également associer à ces remerciements notre secrétaire Christiane Pieren pour la parfaite transcription de nos débats qui représentent de très nombreuses pages de PV ainsi que Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale, pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres.

Compte tenu du traitement des mesures OPTI-MA par l'intermédiaire d'une commission spéciale, je suis conscient qu'au sein de la CGF, l'étude du budget 2015 a été différente que les autres années. Toutefois, je crois pouvoir affirmer ici qu'en ayant d'emblée défini notre manière d'aborder cette problématique, chaque membre de la CGF a pu travailler de manière constructive et sérieuse le budget 2015.

Eu égard à ce qui précède, nous pouvons ainsi nous prononcer sur des propositions d'amendements discutées en CGF d'une part et des propositions d'amendements discutées en commission spéciale OPTI-MA d'autre part.

Par contre, avec cette procédure, il faut bien convenir que la CGF n'avait pas une vision globale de toutes les propositions, contrairement à ce qui est le cas lorsqu'elle arrête sa position sur l'acceptation du budget. Je vous prie donc de bien vouloir prendre note de ce fait.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que c'est par 10 voix contre 1 que la commission de gestion et des finances vous recommande d'accepter l'entrée en matière du budget cantonal 2015.

Profitant de cette tribune je vous fais part que le groupe PLR, qui a étudié avec beaucoup d'attention le budget 2015, en fera de même. Je vous remercie de votre attention.

**Le président** : Merci, Monsieur le Président, pour ce rapport très complet. La parole est donnée aux représentants



des groupes. Pour le groupe socialiste, je donne la parole à Monsieur le député Jean Bourquard.

**M. Jean Bourquard (PS) :** Si nous sommes certainement tous d'accord sur un point, c'est bien sur le fait que le traitement du budget 2015 en CGF n'a pas été forcément une sinécure ! Pire : les incertitudes quant aux compétences savamment distillées entre la commission spéciale OPTI-MA et la CGF n'ont fait que renforcer le sentiment qui prévalait, en tout cas chez moi, à savoir : «Vaut-il vraiment la peine de débattre et de discuter de ce budget 2015 ?»

Les cautèles et garde-fous posés tant par l'exercice OPTI-MA que par la menace du frein à l'endettement auront pesé lourd...

**Le président :** Monsieur le Député, est-ce que je peux vous interrompre ? En fait, on a un petit souci puisqu'il y avait un rapporteur de minorité de la commission. Donc, avant de vous donner la parole, je dois d'abord donner la parole au rapporteur de la minorité de la commission.

**M. Jean Bourquard (PS) :** Pas de problème.

**Le président :** Comme l'entrée en matière sur le budget est combattue, nous devons d'abord donner la parole au représentant de la minorité de la commission, qui combat l'entrée en matière. Et c'est pour cela que je dois donner la parole à son représentant, Monsieur le député Jean-Michel Steiger.

**M. Jean-Michel Steiger (VERTS) :** Désolé d'avoir interrompu l'intervention du député Bourquard !

Nous n'avons pas pour habitude de refuser l'entrée en matière sur le budget cantonal mais, cette année, le processus OPTI-MA et la manière dont il a été mené nous y obligent.

Le manque de temps laissé aux députés pour étudier les différentes mesures, l'absence de consultation des associations, syndicats et milieux divers concernés par ces mesures, le retrait ou le report de certaines d'entre elles mal étudiées dans toutes leurs implications, nous signalent l'inquiétude du Gouvernement face à une dégradation plus rapide que prévue des finances cantonales, ceci dans une période où l'environnement économique est plutôt bon, dans le Jura et en Suisse.

Ce programme d'économies vise à compenser partiellement des insuffisances de financement moyennes évaluées à 35 millions de francs par an ces prochaines années. Dans l'immédiat, le programme d'économies OPTI-MA a pour but de réduire le déficit initialement prévu de 22 millions de francs de 11 millions et de revoir également le volume des investissements prévus de plus de 50 millions à environ 39 millions, ce qui permet de ramener le déficit prévu en 2015 à environ 4 millions.

Que signifient ces explications que l'on trouve en introduction au budget ? Cela signifie que nous ne maîtrisons pas, au niveau du Canton, les reports de charges toujours plus conséquents de la Confédération et que nous subissons de plus en plus une crise du système global, via une financiarisation de bientôt tous les aspects de la vie. L'Etat, qu'il soit cantonal ou fédéral, mais plus généralement les pays, ou les Etats nations comme on ne les appelle presque plus dans un monde dit «globalisé», peinent à résister au «Marché», avec un M majuscule, et à assurer leurs tâches premières de protection de leurs populations, de bien-être de leurs citoyennes et ci-

toyens. Ils peinent également à redistribuer de façon équitable la richesse produite par l'ensemble de la communauté.

Prenons quelques exemples qui nous concernent. La libéralisation du domaine de la santé pèse de tout son poids sur les comptes du Canton, avec des augmentations de millions de francs à charge de la collectivité cantonale, alors que les primes de l'assurance maladie continuent, elles aussi, à grimper. La bonne santé des entreprises jurassiennes, plus de 5 millions de revenus fiscaux en plus à la rubrique des personnes morales, ne profite pas aux finances cantonales puisqu'elle implique une amélioration de l'indice des ressources de notre Canton, donc une diminution des parts fédérales. Nous pouvons peut-être être fiers de dépendre moins de la Confédération au titre de la RPT mais nous reportons la diminution du soutien fédéral sur les classes les moins favorisées de notre Canton. Indiquons au passage le manque de courage de la commission OPTI-MA et du Gouvernement, qui suspend en 2015 la baisse fiscale linéaire de 1 % prévue jusqu'en 2020 et qui la reporte de 2016 à 2021 alors que l'interruption de cette baisse fiscale aurait dû figurer comme point no 1 des mesures OPTI-MA : il ne s'agit pas ici d'une augmentation de l'impôt mais de l'interruption de sa diminution.

Dans un monde où les règles sont différentes selon la taille du joueur, une partie où les dés sont pipés en quelque sorte, il nous semble que l'impôt équitable, une fiscalité équitable, sont encore du domaine du possible, même si le sens du terme équitable n'est pas compris de la même façon dans cette enceinte.

Quitte à passer pour un pessimiste, je vous annonce que les mesures d'économies que vous obtiendrez majoritairement aujourd'hui ne sont que le début d'un chemin difficile pour les collectivités locales et cantonales. Toutes les mesures d'économies réalisables au budget 2015 ont, selon le Gouvernement, été proposées certes sans toucher aux salaires de la fonction publique, et tant mieux, mais ces mesures intégrées au budget 2015 touchent tout de même beaucoup de monde, à petite dose pourrait-on dire, mais parfois à dose moyenne aussi.

Pour parler du mécanisme du frein à l'endettement, le degré d'autofinancement 2015 (prévu au budget à 81,1 % ou 80,2 % selon la norme MCH2) est proche de la limite acceptable de 80 % définie par la loi sur les finances. Il faut rappeler ici que, lorsque l'on parle d'un mécanisme de frein à l'endettement, cela ne veut pas dire que l'endettement n'existe pas mais simplement que nous pouvons financer le 81 % de nos investissements par nos propres moyens. Il n'en reste pas moins qu'il faut emprunter le reste, soit 7,5 millions de francs en 2015, ce qui portera la dette à 357 millions de francs, générant des charges d'intérêt de plus de 7 millions de francs, alors que les taux d'intérêt sont par chance au plus bas.

La dette du canton du Jura n'a cessé d'augmenter depuis 2009 alors que notre fortune diminue sans cesse, passant de 157,5 millions à fin 2013 à environ 142 millions prévus à fin 2015.

Tous les indices sont au rouge alors que nous sommes dans une situation de bonne conjoncture en Suisse. Dans une telle situation, le degré d'autofinancement devrait être d'au moins 90 %. C'est la preuve, selon nous, que les conditions-cadres ne font que renforcer l'inégalité croissante qui devient impressionnante. Selon ce qui ressort des données publiées sur la fortune nette des contribuables, les 10 % de personnes les plus riches de Suisse possèdent 70 % du total des actifs

alors qu'un quart des habitantes et habitants de la Suisse n'a, tout compte fait, aucun actif, voire des dettes.

En ce qui concerne la participation cantonale aux excédents de la BNS, nous pensons qu'il serait préférable d'affecter une partie de cette manne aléatoire à la réduction de la dette mais qu'il est devenu quelque peu illusoire de l'intégrer totalement, même si c'est une estimation, aux comptes de l'Etat. La BNS est sous forte pression de la spéculation sur le marché des changes et utilise les instruments d'une banque centrale en son pouvoir pour maintenir le cap de la stabilité des prix. Si le résultat peut être meilleur qu'anticipé aujourd'hui, il peut être catastrophique demain, c'est-à-dire en 2015, avec un risque nouveau, celui de la déflation. La prudence s'impose sur cette rentrée du budget et c'est d'ailleurs l'attitude adoptée pour 2015.

Pour terminer, je ne parlerai pas de ce qui nous préoccupe le plus, la crise écologique provoquée par un productivisme sans freins, le mythe d'une croissance salvatrice alors que de plus en plus de citoyennes et de citoyens n'y croient plus et constatent les dégâts, la question de la corruption et de la manipulation, celle des taux de change ou du Libor, par exemple, ou les amendes infligées aux tricheurs en tous genres, amendes parfois déductibles fiscalement bien entendu, et si je cite ces quelques faits, malgré que vous pensiez peut-être que cela n'a rien à voir avec la discussion d'un budget cantonal, eh bien j'affirme moi que cela à tout à voir avec la discussion de ce budget car cela à des répercussions sur les décisions qui nous incombent.

Nous ne sommes pas irresponsables comme cela a été dit mais nous essayons de faire comprendre à cette assemblée que nous refusons de travailler dans les conditions qui nous ont été imposées cette année pour l'étude du budget et que nous refusons le cadre qui fait de nous des exécutants dociles d'un système économique destructeur de la richesse des sociétés et des peuples. Dire oui aujourd'hui peut sembler responsable à une majorité parmi vous mais, pour nous, c'est déjà dire oui aux nouvelles mesures qui seront discutées demain.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi de refuser l'entrée en matière du budget 2015. Je vous remercie pour votre écoute.

**Le président :** Donc, puisque nous avons cette fois-ci entendu les deux rapporteurs de l'entrée en matière, nous pouvons donner la parole aux représentants des groupes et, donc, je donne la priorité à Monsieur le député Jean Bourquard pour qu'il puisse venir poursuivre son propos. Je tiens encore à m'excuser de cette petite erreur de procédure.

**M. Jean Bourquard (PS) :** Je disais donc... (*Rires.*)

Vaut-il vraiment la peine de débattre et de discuter ce budget 2015 ?

Les cauteles et garde-fous posés tant par l'exercice OPTI-MA que par la menace du frein à l'endettement auront pesé lourd sur les débats au sein de la commission de gestion et des finances. Comment en effet altérer un budget tout de même déficitaire de 3,9 millions après une embellie de plus de 10 millions obtenue grâce au catalogue de mesures OPTI-MA sans lesquelles le déficit de l'Etat aurait atteint des sommets ? Comment donc corriger ce que l'on peut difficilement admettre au sens de ses convictions politiques ou personnelles sans courir le risque bien réel de faire capoter cet exercice d'équilibriste qu'a constitué la confection d'un budget corrélié avec plus de 140 mesures d'économie ?

Contrairement à certains groupes parlementaires qui ont choisi de faire des propositions que je qualifierai soit de « mesures » tant elles n'apportent rien si ce n'est le fait de faire parler de soi et de son parti (je pense ici à la réduction des indemnités kilométriques par exemple), soit d'exercices de style s'apparentant plus à l'exercice de la divination qu'à une analyse sérieuse et étayée (et je pense ici à ceux qui auraient aimé que l'on mît au budget l'entier des recettes espérées de la BNS), nous avons, côté socialiste, préféré le pragmatisme à l'effet médiatique en décidant de soutenir un budget 2015 qui, certes, ne nous convient pas totalement, loin s'en faut dans une période où les rentrées fiscales des entreprises flambent, et qui admet des réductions de prestations qui touchent les plus faibles de nos concitoyens. Je pense ici à la réduction drastique et difficilement justifiable de l'argent de poche des résidents en EMS, bénéficiaires des prestations complémentaires, qui verront en 2015 leur menu pouvoir d'achat réduit de 15 % alors que la plupart des subventions de l'Etat ont généralement été amputées de 5% ! Il en va de même pour les subsides accordés à celles et ceux qui en ont besoin pour payer leurs cotisations de caisse maladie : les 5 francs mensuels enlevés ne seraient peut-être pas si graves s'il ne fallait y ajouter l'augmentation des primes de 3 %, soit environ 10 francs par mois en choisissant la caisse la moins chère... Et, cerise sur le gâteau, le remboursement des primes trop basses payées par chaque Jurassien lui coûtera la suppression des 5,20 francs mensuels !

Ces trois effets conjugués totalisent tout de même une charge annuelle supplémentaire de 240 francs par année, par personne, donc de près de 500 francs pour un couple ! Ce n'est pas rien... et il faudra rapidement trouver des compensations pour ce manque à gagner qui me paraît, pour les personnes à faibles revenus, difficilement supportable !

Pour en revenir à l'étude du budget 2015, je pose un constat de stabilité par rapport à 2014, sauf bien entendu en ce qui concerne la santé – hospitalisations extérieures obligent – et les prestations dites sociales, comme les prestations complémentaires qui augmentent sans discontinuer, ce qui est inquiétant à plus d'un titre et le groupe socialiste y reviendra prochainement par le biais d'interventions parlementaires ciblées.

Dire que nous sommes satisfaits du budget 2015 serait trahir le sentiment qui règne au sein de mon groupe... Une fois de plus, un constat implacable s'impose : la baisse d'impôt décidée par le peuple jurassien en 2004 aura pour conséquence une perte de recettes de quelque 35 millions de francs pour l'Etat jurassien... N'est-ce pas justement l'économie de dépenses à laquelle prétendait l'exercice OPTI-MA ? Il n'y a certainement pas de hasard mais pas forcément dans un rapport 1:1, je vous le concède.

Comme cette baisse d'impôt n'a pas atteint ses objectifs en termes d'augmentation de la population ou de nouvelles implantations d'entreprises, le groupe socialiste aurait souhaité stopper la baisse fiscale pour redonner du souffle aux finances cantonales... mais ce Parlement n'a pas voulu assumer cette responsabilité pour diverses raisons. C'est dommage et dommageable car le contribuable jurassien n'est pas un enfant de cœur et il aurait très bien compris que ce qu'on lui donne d'un côté doit malheureusement lui être repris, sous une forme différente, de l'autre côté lorsque la situation exige que l'on revoie le train de vie de l'Etat, un train de vie qui est aussi la conséquence d'une certaine largesse au niveau des subventions diverses et des aides de toutes sortes.

En résumé, au regard des charges quasi incompressibles dans les domaines de la santé et de l'action sociale, le budget 2015, même déficitaire, nous paraît acceptable vu les économies qui devront encore, OPTI-MA oblige, être mises en place. Le groupe socialiste veillera par ailleurs à ce que toutes les mesures soient réellement transcrites dans la réalité du terrain, jusqu'en 2018 !

Tout en espérant que nous aurons peut-être une bonne surprise au niveau de la BNS en fin d'année, que la Confédération compensera au moins partiellement les charges liées aux coûts supplémentaires résultant de la mise en place de la réforme des entreprises III et que les décisions prises tout récemment par le Gouvernement, qui a revu et corrigé sa liste hospitalière et qui espère ainsi juguler le coût des hospitalisations extérieures, porteront leurs fruits... je vous informe que le groupe socialiste approuvera l'entrée en matière sur le budget. Merci de votre attention.

**M. Thomas Stettler (UDC) :** J'aimerais d'abord remercier tous les acteurs qui ont élaboré ce budget, en particulier la Trésorerie générale. 402 pages de chiffres et d'explications, 402 pages pour donner un cadre financier du fonctionnement de l'Etat.

Constat : malgré OPTI-MA, le frein à l'endettement et une haute conjoncture qui génère des montants d'impôts encaissés toujours plus hauts, une augmentation de la dette de près de 10 millions est prévue. Triste constat qui se traduit en une phrase : nous vivons au-dessus de nos moyens ! Et, plus triste encore, cela fait plus de trente ans que ça dure !

Comme vous, chers collègues, je suis fier de représenter mes électeurs dans ce Parlement. Comme vous, j'ai promis à la population de défendre ses intérêts et ceux de notre bel Etat. Comme vous, j'aimerais montrer que même un canton financièrement pauvre est capable d'assumer ses ambitions politiques.

Je suis donc triste de constater que même après trente ans de construction du Jura, nous ne sommes pas en mesure de payer toutes les tuiles cassées du toit qui nous abrite.

Deux options nous restent pour enrayer la ruine inéluctable de la République. L'option gauche, qui voit la solution par l'augmentation d'impôts et donc un appauvrissement de la population; un scénario que je refuse de commenter. Et l'option droite, dont le chemin a été dessiné dans le programme OPTI-MA.

Le groupe UDC appelle le Gouvernement à redoubler ses efforts pour remettre régulièrement en question le fonctionnement de l'appareil étatique afin de faire rayonner le canton du Jura non pas par sa jeunesse éphémère mais plutôt par son dynamisme. A nous, chers collègues députés, de le soutenir et de l'encourager dans ce sens.

Le travail du Parlement sur le budget consiste à proposer des adaptations au projet des départements. Malheureusement, la marge de manœuvre, pour les dépenses supplémentaires, est bien mince; on dira même qu'elle est nulle, ce qui n'est pas admissible pour les parlementaires qui ont droit eux aussi de faire de la politique. Le groupe UDC attendait et attend toujours une proposition de budget équilibré, qui peut être travaillé par le Parlement dans les limites qu'il s'est lui-même fixées.

Le frein à l'endettement étant le minimum à respecter, le groupe UDC vous proposera aujourd'hui uniquement des propositions d'économies.

Faire des économies, c'est un «sale boulot», auquel je vous invite toutefois à vous atteler et à nous soutenir, donc à enfiler vous aussi l'habit de travail afin d'éviter à l'avenir des mesures encore plus drastiques que celles d'OPTI-MA.

Dans cet état d'esprit, le groupe UDC déclare entrer en matière sur le budget 2015 et vous invite à vous rallier à son slogan : «Après les mesurette, la salopette !». Je vous remercie de votre attention.

**M. Eric Dobler (PDC) :** Jamais, durant ces dernières années, la procédure budgétaire n'a été l'objet d'autant d'attention. Elle a en effet été analysée de façon très approfondie tant par la commission spéciale OPTI-MA sous l'angle des 141 mesures, celles de la compétence du Parlement puis les autres de la compétence du Gouvernement et, en parallèle par la commission de gestion et des finances en procédure budgétaire ordinaire.

Sans cette vision binoculaire, le budget qui nous est présenté aujourd'hui aurait probablement un tout autre visage. Le traitement des mesures d'économies, lors du dernier Parlement et de la séance de ce matin, avec un très large accord final, peut être assimilé à une première lecture partielle.

Nous allons procéder maintenant à l'examen complet du budget 2015 dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu jusqu'ici.

Le spectre du frein à l'endettement planera sur nos débats et ne nous autorisera pas à de grandes largesses. En effet, avec un montant d'environ 200'000 francs, la marge de sécurité est ténue.

Dans la situation actuelle, avec les efforts demandés à chacun dans le cadre de la procédure budgétaire, il nous apparaît si l'on devait en arriver là, ce serait un mauvais signe. Un plus mauvais signal encore serait celui de déroger au frein à l'endettement. Notre Parlement serait décrédibilisé et montrerait que nous ne gérons plus rien mais que nous voulons garder la main dans une gestion hasardeuse.

En ce qui concerne notre groupe, nous avons pris note que l'Exécutif cantonal avait dû procéder déjà à des arbitrages lors de l'élaboration du budget et que chaque département avait fait un effort important afin de pouvoir nous présenter un budget de consensus et qui correspondait à une charge financière que notre Canton pouvait supporter.

Nous partageons l'analyse du Gouvernement sur l'appréciation qu'il fait du déficit de 3,9 millions de francs prévu pour un volume du budget 2015 qui avoisine les 900 millions.

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des chiffres du budget; ils ont été très largement développés par le président de la commission de gestion et des finances. Les investissements nets stables à 39,5 millions sont autofinancés à hauteur de 81 %. L'insuffisance de financement, correspondant à une augmentation prévisible de la dette, est de 7,4 millions. Notre groupe estime que cette augmentation de la dette brute est supportable et n'est pas nature à mettre en péril les finances cantonales. Je rappelle ici que les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Notre groupe interviendra dans la discussion de détail sur les diverses rubriques budgétaires impliquant des propositions de majorité et de minorité.

Par contre, les diverses propositions qui pourraient être formulées par les différents groupes parlementaires visant à modifier de façon importante le budget et qui n'ont pas fait l'objet de discussions tant à la CGF qu'à la commission OPTI-

MA et qui n'ont pas été débattues dans l'ensemble des groupes ne trouveront pas grâce aux yeux des députés démocrates-chrétiens.

Au vu de toutes ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'entrée en matière de l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'exercice 2015. Il vous invite à en faire de même.

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** Le budget 2015 est le premier de l'ère OPTI-MA. Il en contient les premiers effets. Sans vouloir se répéter, le groupe PCSI tient rapidement à faire quelques commentaires.

Malgré les premières mesures contenues –11,4 millions – l'équilibre des comptes n'est pas atteint et la perte budgétée de 3,9 millions est à la limite du frein à l'endettement.

Il ne nous reste donc que peu de marge de manœuvre... L'ampleur de l'effort à consentir prend dès lors toute sa dimension. La froideur des chiffres et le bon sens donnent raison au processus actuellement en cours mais il est bon de rappeler les efforts humains et les conséquences sur le terrain que cela occasionne.

Pour la première fois, une baisse des charges est visible, c'est une des notes positives de ce budget. Malheureusement et à elle seule, elle ne suffit pas... Deux éléments influencent fortement ce résultat; ce sont la baisse linéaire d'impôt qui est suspendue l'année prochaine et la prise en considération d'une part de dividende de la BNS.

Par rapport à ces deux éléments, nous pouvons légitimement nous poser les questions suivantes. Tout d'abord par rapport à la baisse fiscale : même si nous sommes acquis au fait qu'il ne faut pas étouffer les contribuables, à l'inverse, cette course folle de la concurrence fiscale n'est-elle pas malsaine ? Jusqu'où pouvons-nous aller ? Ne sommes-nous d'ailleurs pas allés trop loin ? Devons-nous vraiment suivre ? Rien n'est moins sûr... On remarque déjà que certains cantons font marche arrière !

Par rapport au dividende de la BNS, en incluant une somme y relative dans le budget, nous constatons que nous sommes tributaires de décisions qui ne nous appartiennent pas... Si les résultats des trois premiers trimestres sont excellents au niveau de la banque, il n'en reste pas moins que la situation peut rapidement changer au niveau planétaire pour que nous nous retrouvions, comme cela a été le cas, becs de gaz. A terme, ce dividende ne doit plus être contenu dans le budget – ce qui, nous le savons, est un vœu – car nous n'avons pas les moyens de grever les comptes par optimisme !

Le montant d'investissement net à 39,5 millions reste conséquent et c'est une très bonne chose. Nous soulignons encore une fois que l'orientation des futurs investissements sera d'importance, tout comme le prochain programme d'investissements.

Ce qui nous amène tout naturellement à la dette qui continue à grimper... Normal vu l'insuffisance de financement et la recapitalisation de la Caisse de pensions. Rappelons – ce qui a déjà été fait à plusieurs reprises – que nous n'avons jamais pu la diminuer sans événements extraordinaires. Est-ce donc aux générations futures de trouver des solutions ? Toujours par rapport à l'emprunt, il est à noter la très bonne maîtrise de la charge d'intérêts.

Encore quelques points :

Tout d'abord l'augmentation du personnel pour l'année 2015 qui était prévue et qui découle entre autres de décisions de ce Parlement. Si nous admettons cet état de fait, nous rappelons au Gouvernement son engagement de redescendre à l'horizon 2018 à 1'800 EPT.

Les rentrées fiscales – et c'est magnifique pour des comptes cantonaux – sont au beau fixe. C'est tant mieux mais restons vigilants, les courbes de l'économie étant ce qu'elles sont, une stagnation est prévisible.

Et finalement, si, en page 22 du budget, il est à nouveau précisé qu'il n'y a pas de report de charges entre l'Etat et les communes... il n'en reste pas moins que les charges liées sont conséquentes et continuent à étouffer et limitent sérieusement la marche de manœuvre des communes.

En résumé et malgré ces premiers efforts, l'avenir reste fragile. Les perspectives demeurent compliquées. L'évolution démographique, par exemple, avec le coût qui lui est dévolu, sera un des gros challenges. Pour préserver un maximum de prestations, il faudra, également à notre niveau, faire des choix importants.

Nous ne monterons que peu lors du débat de détail mais, globalement, nous pouvons dire que nous restons dans la logique de la diminution des charges, qui est douloureuse tout en restant mesurée.

Pour les mesures OPTI-MA, la demande du PCSI de limiter à 5 % le montant d'économie pour le planning familial s'est fort heureusement transformée en une proposition de commission, que nous soutiendrons bien évidemment. Tout comme l'adaptation de la mesure 55 due à une évolution de la situation depuis la proposition de cette mesure.

Pour les autres propositions qui viennent essentiellement du groupe CS-POP et VERTS, nous dirons simplement que les comptes ne sont malheureusement pas à une seule colonne, celle des dépenses. Il est indispensable de contrebalancer par des entrées... Si nous adhérons à toutes les propositions du groupe, le budget aurait encore plus triste mine. Mais, surtout, les conséquences à terme encore plus désastreuses pour les bénéficiaires que l'on voudrait – à juste titre – préserver.

En conclusion, le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière du budget 2015.

**Le président :** La parole est aux autres membres de la commission. Madame Lorenzo n'est pas membre de la commission de gestion et des finances... mais peut-être qu'elle voulait parler dans la discussion générale ? Non. Très bien. La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. Charles Juillard,** ministre des Finances : Le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui le budget cantonal 2015, conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances.

Oui, conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances. Je me permets de répéter cette phrase car ce ne fut pas évident du tout pour parvenir à ce résultat. Les partis politiques, le Parlement et le Gouvernement ont pris leurs responsabilités, à travers notamment la Table ronde et l'adoption tout à l'heure du programme OPTI-MA, pour y parvenir. Je vous rappelle que la tranche 2015 de ce programme a été intégrée à hauteur de 90 % dans le budget.

C'est un fait, sans ce programme d'économies, nous aurions un déficit non de 4 millions mais de près de 15 millions. 15 millions de déficit alors que la conjoncture s'avère favorable dans notre région. Un tel résultat impliquerait de réduire à néant tout espoir d'équilibrer un jour les comptes alors que c'est une exigence de la loi sur les finances, exigence qui contribue à la durabilité des politiques publiques.

Pour rappel encore, si le Parlement souhaitait, dans cette hypothèse et toujours par rapport à la conjoncture actuelle, respecter le frein à l'endettement, les investissements auraient dû être réduits à 26 millions en subissant non pas une baisse de 5 % mais de 40 % ! Le fait de limiter le déficit permet également à l'Etat de procéder à des investissements et donc de préparer l'avenir.

Naturellement, et c'est humain, nous pourrions être tentés de remettre en question les règles lorsqu'elles ne nous arrangent pas, comme par exemple le respect du frein à l'endettement. Ce mécanisme se base sur un principe fondamental : les attentes en prestations peuvent être illimitées alors que les moyens, eux, sont, par leur nature, limités. Les collectivités publiques ne sont pas soumises à des exigences de rentabilité mais à des exigences de pérennité et de durabilité des prestations de base. Le développement durable passe également par une dette supportable maintenant et pour les générations à venir. La gestion durable de notre Etat a besoin d'être cadrée par des garde-fous pour finalement garantir des prestations en conformité à nos ressources limitées. Notre mécanisme ne vise qu'à limiter l'endettement. D'autres cantons se sont dotés de règles visant à interdire tout déficit en exigeant la présentation de comptes équilibrés. La souplesse de notre outil a notamment été identifiée dans le cadre d'un travail de doctorat dont le résultat n'appelle aucun commentaire particulier : le mécanisme jurassien est le plus souple parmi tous ceux existant dans les cantons suisses, trop souple diront certains, comme d'ailleurs le professeur Dafflon de l'université de Fribourg... Pour l'auteur de la thèse mentionnée, Mme Yerly, il est difficile de porter un jugement sur la corrélation scientifique entre des règles budgétaires très strictes et les résultats financiers. En effet, selon elle et je la cite, «la responsabilité budgétaire prime sur la discipline budgétaire voulue par une trop forte contrainte».

Pour le budget 2015 du canton du Jura, chaque acteur a pris ses responsabilités budgétaires. Ce budget affiche, pour la première fois depuis l'entrée en souveraineté, une baisse de charges mais il est désormais confronté à un problème nouveau : l'évolution des recettes et non celle des charges.

Nous devons désormais apprendre à vivre avec des recettes qui, non seulement, n'augmentent plus mais qui s'avèrent également incertaines et, ceci, indépendamment de la conjoncture économique.

Ces dernières années, nous pouvions en effet compter, pour chaque exercice, sur 5, 7, voire 12 millions de plus de la part de la péréquation financière. Le budget 2015 n'affiche aucune progression à ce sujet. Ainsi, le budget intègre une nouvelle donne : l'incertitude des revenus qui n'est plus seulement liée à la conjoncture.

Par exemple les excédents de la BNS. Même si la conjoncture est bonne, aucun excédent n'a été distribué en 2014, comme vous le savez. Ce risque de non-versement, car il s'agit bien d'un risque, a été pondéré cette année dans l'estimation des recettes. Un montant de 2,7 millions a finalement été retenu au lieu des 5,9 millions auxquels nous aurions pu prétendre.

Il y a également des incertitudes sur les recettes suite aux changements attendus dans les conditions-cadres, que cela soit au niveau des conséquences de l'acceptation du 9 février ou de la fiscalité, en particulier la réforme des entreprises III. Une étude récente de Manpower confirme ces affirmations.

Les collectivités publiques vivent dans le même environnement que les entreprises et sont donc aussi confrontées aux conséquences de ces incertitudes. La gestion des collectivités publiques intègre également la gestion des risques financiers en anticipant les événements à venir comme cela s'est fait dans le cadre d'OPTI-MA. Et c'est ici une des grandes vertus du programme OPTI-MA : il est davantage tourné vers l'avenir que vers le passé. Cela aussi, c'est nouveau dans la manière d'appréhender la gestion financière de l'Etat, en particulier par le Parlement.

Ce projet d'économies réalisé en parallèle à l'élaboration budgétaire n'a certes pas facilité les tâches de l'administration, du Gouvernement et des commissions parlementaires. Globalement, nous pouvons être satisfaits des travaux ainsi réalisés à chaque niveau.

Le projet de budget ainsi présenté par le Gouvernement affiche un déficit de 4 millions et des investissements nets de 39,5 millions. Les charges diminuent pour la première fois depuis l'entrée en souveraineté de l'ordre de 800'000 francs (ou de 0,09 %) et les recettes augmentent de 710'000 francs (ou 0,08 %).

Les ressources, et donc les moyens globalement à disposition de l'Etat, n'ont pas varié. Regardons comment leur allocation a évolué dans les différents départements de l'Etat.

La Chancellerie diminue ses charges de l'ordre de 200'000 francs suite aux mesures d'économies qui la concernent.

Le Département de la Santé et des Affaires sociales voit ses charges augmenter de plus de 2,2 millions dont 1 million supplémentaire pour l'Hôpital du Jura et 1,2 million pour les hospitalisations extérieures.

L'action sociale et les assurances sociales augmentent globalement de 3,5 millions. Voici la preuve, Mesdames et Messieurs, que le programme OPTI-MA n'a pas démantelé le rôle social de l'Etat contrairement au catastrophisme parfois entendu à cette tribune.

De plus, dans le Département des Finances, de la Justice et de la Police, le domaine de la sécurité a été renforcé de plus de 2 millions (800'000 francs pour les prisons et 1,3 million pour la police).

Mesdames et Messieurs les Députés, ces chiffres sont présentés dans le livre du budget en pages 23 et suivantes. C'est la réalité : pour offrir des prestations supplémentaires dans le domaine du social, de la santé et de la sécurité, il faut, avant tout, avoir plus de moyens. Si nous ne les avons pas, il convient de procéder à un programme d'économies – ce que nous avons fait – ou demander à la population, en particulier à la classe moyenne, de diminuer son pouvoir d'achat en augmentant les impôts. Et je ne crois pas que c'est ce que nous voulons à entendre les déclarations lors des campagnes électorales.

Cette évolution de besoins supplémentaires en faveur de la population jurassienne a bien dû être financée ou compensée par d'autres secteurs ! L'exercice de la gestion budgétaire ne consiste pas seulement à ajouter des charges mais à leur en assurer un financement. Refuser cette évidence correspond à vivre dans un monde parallèle où nous pourrions dire

oui à tout sans aucune contrainte. Le Gouvernement aimerait bien, à l'approche des fêtes de fin d'année, revêtir un habit de père Noël et distribuer des cadeaux à toute la population. Mais ce n'est qu'un rêve. La réalité est ce qu'elle est : rien n'est gratuit. Si une prestation est offerte gratuitement, soit elle ne vaut pas grand-chose, soit c'est quelqu'un d'autre qui la paie !

Comment ce supplément de 6 millions pour les prestations sociales, de la santé et de la sécurité est-il financé dans le cadre de ce budget soutenu par OPTI-MA ?

Au Département de l'Economie tout d'abord, on constate une diminution des charges de 1 million.

Dans le domaine de la formation post-obligatoire ensuite, nous observons également une baisse de plus de 1 million !

Et, finalement, l'évolution nette des recettes et émoluments comptabilisés au Département des Finances progresse de 4 millions dont 2,5 sont liés au report d'une année de la diminution fiscale d'un pourcent.

En ce qui concerne les baisses fiscales, je suis toujours sidéré d'entendre à cette tribune «la concurrence fiscale», «la concurrence effrénée sur le plan fiscal». Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que le Jura, à aucun moment de son existence, et pas plus au travers de cette baisse fiscale acceptée par le peuple en 2004, ne s'est livré à une concurrence fiscale effrénée, ne s'est livré à une sous-enchère fiscale effrénée. Non, Mesdames et Messieurs, je vous l'ai dit d'ailleurs la dernière fois à cette même tribune, vous pouvez regarder le dernier tableau qui a été publié par l'Administration fédérale des contributions : nous régressons dans les classements des cantons qui encaissent le plus d'impôts, exploitons le plus largement l'assiette fiscale. Il y avait encore, avant, dernière nous Neuchâtel et Genève; aujourd'hui, il n'y a plus que Genève. Et si vous regardez par rapport à la moyenne suisse, nous sommes très largement au-dessus de la moyenne suisse en termes de fiscalité, malgré les quelques modestes baisses réalisées ces dernières années ! Alors, s'il vous plaît, ce qui est peut-être vrai en Suisse centrale, et vous le savez très bien, n'est pas vrai ici du côté de l'Arc jurassien !

Il n'est pas évident de procéder à un programme d'économies mais les chiffres du budget 2015 affirment que ce programme a permis d'augmenter les moyens pour le social, la santé et la sécurité, des prestations que les autorités politiques ont ainsi qualifiées de prioritaires.

Un Etat peut soutenir et appliquer les politiques qu'il aura choisies en faveur des plus démunis et des plus vulnérables si, et seulement si, il dispose des moyens pour y parvenir.

J'en profite, à titre personnel, pour remercier mes collègues du Gouvernement, les acteurs de la Table ronde, les membres de la CGF et de la commission spéciale. Ensemble, nous vous présentons un budget acceptable permettant une politique d'investissement suffisante. Le volume des investissements se chiffre, je l'ai dit tout à l'heure, à 39 millions et se décline ainsi :

- 11 millions seront investis dans le secteur routier,
- 13 millions dans les bâtiments dont 8,5 millions pour le projet Avenir 33,
- 6 millions pour les équipements informatiques, le mobilier et les véhicules,
- Et, finalement, 9 millions pour des soutiens à des tiers sous forme de subventions et de prêts.

Alors que les charges sociales soumises à répartition s'avèrent particulièrement dynamiques (prestations complémentaires, participation primes LAMal, coût des crèches ou de l'aide sociale), les incidences du budget 2015 sur les communes impliquent une augmentation limitée à 1,24 % ou 1 million de francs. Je profite de la tribune pour insister à nouveau sur l'impact d'OPTI-MA sur les communes.

Le Gouvernement s'est engagé – et il le confirme – dès le lancement du processus à ne pas transférer de charges sur les communes, à garantir l'effet neutre et à ne pas fragiliser le processus en cours entre l'Etat et les communes dans le cadre de la répartition des charges et des tâches.

Avant de conclure, j'aimerais compléter mes remerciements à l'intention du personnel de la fonction publique qui s'est investi pour ce budget, un merci tout particulier à la Trésorerie générale, aux présidents de la CGF et de la commission spéciale (MM. Henzelin et Froidevaux) et à leurs secrétaires respectifs (Mme Pieren et Jean-Baptiste Maître) qui n'ont pas été épargnés, ni par le travail ni par le souci de coordination imposé par cet exercice particulier mais exercice réussi.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, au nom du Gouvernement, je vous recommande d'accepter l'entrée en matière et d'adopter le budget 2015 de l'Etat sous réserve des amendements recommandés par le Gouvernement qui vous seront soumis ultérieurement et à l'exclusion de tous les autres.

**Le président** : Comme l'entrée en matière est combattue, nous devons voter.

*Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 48 voix contre 6.*

**Le président** : Je vous propose de faire une pause d'un quart d'heure. Nous interrompons donc nos débats maintenant, nous faisons une pause de quinze minutes et nous retrouvons à 16 heures. Merci.

*(La séance est suspendue durant quinze minutes.)*

**Le président** : Nous allons reprendre nos travaux et débiter la discussion de détail sur le budget. Pour votre information, nous traiterons d'abord tous les amendements qui proviennent de la commission de gestion et des finances et qui font référence au document annoté «commission de gestion et des finances du 10 décembre 2014». Puis, nous traiterons ceux émanant de la commission spéciale OPTI-MA qui font référence au document annoté «commission spéciale OPTI-MA du 13 décembre 2014».

Selon l'information que je vous ai transmise ce matin au sujet du budget, nous n'avons reçu aucune nouvelle proposition d'amendement individuelle.

En ce qui concerne la procédure de vote, le vote «vert» approuvera toujours la proposition d'amendement et le vote «rouge» la proposition initiale du budget.

Nous pouvons ainsi débiter la discussion de détail.

Pour information, la proposition faite à la rubrique 101.3132.01 (page 66) : Assemblée interjurassienne est retirée. C'est confirmé Monsieur le Député ? C'est bon, très bien. Nous poursuivons.

Rubrique 101.3170.00 (page 66) : Indemnités kilométriques pour déplacements en véhicules privés (dans tous les unités administratives)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, soit indemnités kilométriques de 70 centimes puis dégressives en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Minorité de la commission :

Réduction de l'indemnité kilométrique de 5 centimes, donc réduction de 38'000 francs sur l'ensemble des rubriques XXX.3170.00 de toutes les unités administratives, y compris l'école obligatoire et le CEJEF. La réduction est imputée globalement sur la rubrique du Gouvernement.

Rubriques 101.3170.00 : - 38'000 francs

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances et rapporteur de la majorité d'icelle : Tout d'abord, je préciserai que le calcul des indemnités kilométriques pour les déplacements en véhicules privés se base sur des réflexions du Contrôle des finances et du groupe de travail d'acquisition des véhicules. Effectivement, suite à celles-ci, le Gouvernement a défini le barème dégressif suivant :

– de	1 km	à	3'000 km	: 70 centimes
– de	3'001 km	à	6'000 km	: 65 centimes
– de	6'001 km	à	9'000 km	: 60 centimes
– dès	9'001 km	:		55 centimes

Pour la majorité des membres de la CGF, ce barème, soit le calcul en fonction des kilomètres parcourus, ainsi que les montants retenus sont en adéquation avec les normes pour des tels remboursements.

Je relève également que lorsqu'il est plus avantageux d'acquiescer un véhicule que de rembourser des indemnités kilométriques, l'acquisition est faite. Par contre, en dessous du seuil critique, il est préférable d'indemniser les employés de l'Etat. Dès lors, il y a lieu de ne pas pénaliser ceux qui mettent à disposition leurs véhicules privés. Effectivement, cas contraire, il y a le risque que des employés ne prennent plus leurs véhicules, respectivement que des entités doivent acquiescer des véhicules. De plus, il faut également tenir compte qu'il s'agit majoritairement de petits trajets et qu'il ne faut dès lors pas négliger l'efficacité de pouvoir ainsi se déplacer avec son véhicule privé.

Je mentionne également que le montant des indemnités kilométriques a été réduit dans le budget car le remboursement de celles-ci a été supprimé pour les remplaçants à l'école obligatoire dès 2015. Les commentaires relatifs à ce fait figurent aux pages 239 et 241 du fascicule du budget.

Eu égard à ce qui précède, la majorité de la CGF, composée de 10 voix sur 11, vous recommande de soutenir sa proposition. Je vous en remercie par avance.

**M. Thomas Stettler** (UDC), au nom de la minorité de la commission : Cela fait plus de vingt ans que je fais une comptabilité analytique dans mon exploitation et, en y regardant de plus près, je constate que les frais d'entretien et de réparations des véhicules sont bien au-dessous des montants versés à titre de dédommagement pour véhicule privé.

Pour confirmer mes constatations personnelles, je me suis donc informé auprès du TCS pour connaître les frais d'un véhicule. J'ai choisi une voiture à 35'000 francs, donc pas une «brouette», qui parcourt annuellement 15'000 km. Les frais

totaux d'un véhicule se divisent en deux parties : les frais fixes (qui englobent l'amortissement, les assurances, les plaques et le garage) qui sont incompressibles et n'augmentent pas si l'on parcourt plus de kilomètres. On s'intéresse donc plus particulièrement aux frais que génère chaque kilomètre effectivement parcourus et indépendamment du total annuel.

Pour votre information et toujours selon le TCS, pour un kilomètre parcouru, on dépense 11 centimes pour l'essence, 7 centimes pour la dépréciation (usure), 7 centimes pour les services et réparations, 4 centimes pour l'usure des pneus; ce sont au total 29 centimes que vous coûte chaque kilomètre parcouru par le véhicule cité. Cela détonne un peu des 70 centimes versés !

En proposant de diminuer l'indemnité maximale de 5 centimes par kilomètre parcouru, nous paierons toujours plus du double des frais effectivement occasionnés par l'utilisation d'un véhicule privé. Et si vous voulez le savoir exactement, en versant 70 centimes du kilomètre, nous paierons même, en plus de tous les frais fixes, le garage privé de l'employé concerné, et c'est bien le TCS qui le dit et le prouve par ses chiffres !

Je vous demande donc de soutenir la proposition de la minorité de la commission et d'ajuster à la baisse (-5 centimes) les indemnités kilométriques. Une brouille qui nous rapportera la modique somme de 38'000 francs et je trouve qu'on est resté gentil ! Merci de votre appui.

**M. Michel Thentz**, ministre du Personnel : Il faut rappeler qu'en matière d'indemnités kilométriques, le système actuel d'indemnisation date de 2008 déjà et qu'à l'époque, il était le résultat d'une longue réflexion et d'une longue négociation. Il répondait à une importante remise à jour d'un barème existant tout comme à une grande attente du personnel.

Nous estimons que le remboursement actuel est équitable. Il tient compte, comme cela a été rappelé par le représentant de la majorité de la commission, d'une dégressivité du remboursement en fonction du total de kilomètres parcourus. Plus que le montant du remboursement par kilomètre, c'est bien sur l'utilité, l'opportunité, la nécessité et la «plus-value» des déplacements que nous concentrons notre énergie. Quand le nombre de kilomètres parcourus est suffisamment important, un véhicule de service est même acheté; c'est le cas par exemple à l'Office de l'environnement ou aux Ponts et chaussées; une variante économique de véhicule est choisie, parfois même au gaz naturel, de manière à ce que l'Etat et les utilisateurs y trouvent leur compte. Donc, si on y trouve notre compte, c'est que les comptes ont été faits et qu'il a été tenu compte non seulement des frais fixes mais des frais d'investissements également ainsi que des frais variables.

Pour les courts trajets ou les déplacements peu fréquents, le système actuel reste le meilleur marché et le plus équitable. Diminuer le remboursement rendrait son utilisation moins «attractive» au risque de ne plus pouvoir s'appuyer sporadiquement sur les véhicules privés des collaborateurs, comme cela a été rappelé tout à l'heure.

Le montant qui est à l'heure actuelle appliqué ne tombe pas comme ça du ciel. Il est le résultat d'une négociation et il est aussi à comparer avec ce qui se fait ailleurs, notamment dans les autres administrations cantonales, voire auprès des autres employeurs, pour rendre quand même notre fonction publique attractive. Diminuer le montant de l'indemnité kilométrique rendrait en effet un mauvais service à notre fonction

service et, à tout le moins, pourrait remettre en question l'attractivité de celle-ci.

Le Gouvernement vous propose donc de maintenir l'indemnité telle qu'elle est fixée actuellement et de ne pas suivre la proposition de la minorité de la commission.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 11.*

Rubrique 410.3130.00 (page 172) – ENV/Rétribution des gardes et prestations de service

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 410.3130.00 : 247'700 francs

Minorité de la commission :

Limitation de l'augmentation de la rétribution des gardes faune auxiliaires en réduisant la rubrique de 50'000 francs

Rubrique 410.3130.00 : 197'700 francs

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), au nom de la majorité de la commission : La proposition de la minorité de commission de diminuer de 50'000 francs le montant des rémunérations des gardes auxiliaires n'a pas trouvé l'aval de la majorité pour plusieurs raisons.

La correction tant attendue des rétributions et proposée dans le budget est de 75'700 francs. L'amputer des 2/3 en arguant que l'organisation antérieure était préférable ne convainc pas car on se base uniquement sur un sentiment.

La nouvelle organisation va dans le sens d'une responsabilisation plus forte et d'un travail accru des gardes auxiliaires, qui ne seront dans un avenir proche plus que 11. Ils sont sans conteste un appui indispensable aux gardes cantonaux. Leur formation se verra également consolidée; ceci découlera sur une plus grande efficacité.

Rappelons ici que nous n'avons pour l'heure que 3 gardes cantonaux et, en comparaison intercantonale, c'est très très peu. J'ouvre ici une parenthèse pour dire que la mesure 67 préconisée par la Table ronde demandant la fusion de la police de l'environnement et des gardes faune pour justement renforcer l'indispensable présence sur le terrain et, de ce fait, réduire la structure hiérarchique, semble prendre une bien mauvaise tournure. Il serait bon que le Gouvernement se ravise sérieusement dans l'exécution de cette mesure en montrant que c'est lui qui donne des instructions à ses services et non l'inverse. Je ferme la parenthèse.

Si nous ne pouvons pas compter sur la passion (parfois sans limite) des gardes auxiliaires, il est fort à parier que le travail qu'ils effectuent coûterait beaucoup plus cher à l'Etat.

Il faut aussi savoir qu'une grande part des travaux exécutés se fait sur une base bénévole. Citons, pour exemple, l'agrainage dissuasif qui tient à l'écart des cultures les sangliers gourmands de maïs. Je ne vous rappellerai pas ici combien coûte à l'Etat ce type dégâts; sans l'intervention des gardes auxiliaires, aucune difficulté à s'imaginer l'explosion de ce montant.

La surveillance est un autre travail important des gardes auxiliaires. Cette tâche comporte un risque non négligeable et prend beaucoup de temps. Rappelez-vous l'épisode relatif à l'arrestation pour braconnage d'envergure de chasseurs mal intentionnés. Ceci a été possible grâce à l'engagement et à la persévérance de nombreux gardes

Je m'arrêterai ici dans les arguments qui vont dans le sens de la majorité, mon but n'étant pas ici de vous faire la liste complète des tâches effectuées avec les arguments qui y sont liés mais bien de vous persuader de suivre dans votre vote la majorité de la commission.

**M. Thomas Stettler** (UDC), rapporteur de la minorité de la commission : Rétribution des gardes et prestations de service, dans les comptes 2013, 128'047 francs.

Dans le budget qui nous intéresse, 247'700 francs, soit plus de 119'000 francs supplémentaires. Une augmentation de 93 %. La différence entre les comptes 2013 et le budget 2015 concernant la rétribution des gardes a imposé quelques questions. En fait, cette différence découle d'une réorganisation complète du secteur des gardes auxiliaires et d'un réajustement majeur des dédommagements.

Que s'est-il passé ? Le nombre de gardes auxiliaires est passé de près d'une trentaine de personnes à une quinzaine aujourd'hui et devrait encore baisser à court terme. On peut parler de restructuration massive des effectifs où l'on aura quasiment divisé par trois les gardes-faune auxiliaires.

Parallèlement, les frais et charges de personnel y relatifs ont doublé en deux ans. Je regrette, on fait ici fausse route et il est temps que le Parlement intervienne !

Je peux concevoir que nous avons, jusqu'à présent, compté sur la passion des chasseurs pour accomplir un travail absolument nécessaire et mal payé. Je trouve toutefois dommage que le système des auxiliaires de chasse décentralisés dans le terrain, environ un pour deux communes, soit abandonné et que les gardes restants devront surveiller un territoire trois fois plus grand qu'avant. C'est exactement le contraire de ce qu'on recherche à la police où tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut plus de monde dans le terrain !

Cerise sur le gâteau : ce nouveau système coûtera deux fois plus cher que l'ancien alors que, jamais, l'Office de l'environnement ne s'est plaint d'un problème de recrutement.

Je répète que je suis conscient que les travaux qu'accomplissent les gardes-faune auxiliaires ne sont pas assez payés mais, s'il vous plaît, ne tirez pas sur le lièvre avec un canon !

En fixant le montant de la rubrique à 197'700 francs, comme le propose la minorité de la commission, le montant dédié aux gardes-faune auxiliaires sera majoré de plus de 20 %. Les quelques syndicalistes, même chasseurs, dans la salle pourront quand même parler d'un effort considérable de la part de l'employeur.

Je vous invite donc à suivre la minorité de la commission et, par cela, à exiger de l'Office de l'environnement de revoir sa politique du personnel au service de la chasse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Quelques mots pour répondre aux arguments que vient d'exprimer, par l'intermédiaire de son représentant, la minorité de la commission.

On nous demande de faire autrement, on n'est pas content de nous voir faire ceci et on voudrait que l'on fasse comme cela... sans toutefois nous dire exactement de quelle manière ! Moi, je vous dirais, Monsieur le Député, que, dans le cadre d'une organisation telle que celle-ci, qui n'est pas facile, lorsque l'on ne peut pas faire ce que l'on veut parce qu'il serait en effet plus intéressant d'avoir de nombreux effectifs mais on fait ce qu'on peut. Et, dans le constat que nous devons faire, c'est quand même un constat assez réjouissant



qui nous porte à voir que nous avons un vrai partenariat avec les milieux de la chasse, ce qui nous permet de mettre sur pied un système de gardes auxiliaires qui est de bonne qualité dans des conditions qui sont difficiles et en particulier pour les personnes à qui cette mission est confiée. Et, dans le cadre de ce partenariat, reconnaître le travail qui est fait par une équipe – vous avez raison de le rappeler – qui est moins importante aujourd'hui qu'elle ne l'était hier, c'est aussi participer, en tant que partenaire étatique, à une indemnisation qui soit équitable.

Peut-être que notre tort, dans ce cadre-là, aura été de ne pas prévoir d'augmentations régulières et de venir aujourd'hui avec une différence relativement importante qui est celle que vous soulignez mais qui nous paraît éminemment nécessaire si nous voulons pouvoir continuer à fonctionner sur ce modèle-là. Ce n'est peut-être pas le meilleur dans l'absolu. C'est le meilleur néanmoins en comparaison avec les différentes autres possibilités que nous aurions de nous organiser dans le canton du Jura et nous pensons arriver, avec cela, à de bons résultats en rétribuant des personnes de manière équitable – ce n'est encore pas de quoi s'enrichir, je peux vous l'assurer – compte tenu de l'importance des prestations qui sont demandées à ces gardes auxiliaires.

Raison pour laquelle, aujourd'hui, en se comportant de manière équitable, le Gouvernement fait la demande de procéder à une indemnisation qui est celle que ces gardes auraient normalement pu solliciter déjà depuis très longtemps.

L'Office de l'environnement ne se plaint pas parce que ce n'est pas son habitude mais je peux vous dire que, de son côté et du côté des gardes, ces dernières années, les récriminations contre ce modèle ont été nombreuses, au risque pour nous de perdre un partenariat et de nous retrouver finalement sans mesures praticables, sans encadrement, sans possibilité, ce que la solution d'aujourd'hui nous permet néanmoins de préserver.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 8.*

Rubrique 410.3132.00 (page 172) – ENV/ Etudes et mandats  
Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 410.3132.00 : 987'500 francs

Minorité de la commission :

Retrait du plan d'action d'urgence en cas de catastrophe forestière, soit une réduction de 20'000 francs

Rubrique 410.3132.00 : 967'500 francs

**M. Jean Bourquard** (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Je rapporte ici au nom de la majorité de la CGF sur la position qu'elle a prise en regard de la rubrique 410.3132.00 (Office de l'environnement), page 172 (Etudes et mandats).

Le rapporteur de la minorité vous proposera de supprimer dans cette rubrique, pour le domaine «forêts», un montant de 20'000 francs destiné à l'élaboration d'un plan d'action d'urgence en cas de catastrophe forestière. Je vous épargnerai un cours ex cathedra sur les dangers naturels bien que ce fut ma tasse de thé et un sujet tellement intéressant que j'avais réussi à faire passer une loi très moderne et enviée de mes collègues, tant suisses alémaniques que romands, au Parlement jurassien en 2007...

Contrairement à ce que l'on pourrait éventuellement croire, l'élaboration des plans d'action d'urgence découle d'une volonté fédérale partagée par les cantons. En effet, si les cartes de dangers désignent les zones menacées en les classant dans des catégories allant du rouge au blanc, en passant par le bleu et le jaune, dans l'ordre décroissant de l'intensité probable du danger concerné, cela ne suffit pas à prendre les bonnes mesures qui sont indispensables et souvent urgentes après la survenance d'un événement.

Afin de préparer les interventions nécessaires suite à une catastrophe, la Confédération a demandé aux cantons d'établir des plans d'action d'urgence. Ces plans, élaborés par des spécialistes en intervention avec l'aide des divers services d'intervention locaux ou régionaux, supposent que chaque région dispose d'un plan d'urgence à jour; des exercices sont effectués de façon régulière; les dommages évitables sont prévenus par le déclenchement en temps utile de l'alerte et de l'alarme et par l'information.

Le fait de disposer de plans d'urgence soigneusement étudiés aide à réduire les dommages en cas d'événement extrême. La protection de la population a été réorganisée en 2004 en un système coordonné civil devant permettre une meilleure préparation aux situations d'urgence.

Ce système repose sur cinq organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de santé publique, services techniques et protection civile), chargées de prendre dans les meilleures conditions de collaboration toutes les mesures de conduite, d'intervention, de protection, de sauvetage et d'assistance nécessaires pour assurer la gestion des situations exceptionnelles.

Si le canton du Jura dispose enfin des cartes de dangers permettant d'identifier les dangers naturels potentiels qui le menacent, il est grand temps – car nous sommes en retard à ce niveau – de mettre en place les plans d'action d'urgence pour pouvoir répondre, le moment venu, de façon adéquate et efficiente, aux problèmes et aux défis urgents que posera la survenance d'un événement naturel.

Est-il besoin de vous rappeler que la fréquence de survenance des événements naturels, qui sont toujours plus violents, justifie que l'on anticipe les mesures à prendre ?

Vous l'aurez compris, la dépense de 20'000 francs proposée au budget répond à un besoin et à une obligation fédérale qui, même si elle n'existait pas, me semble totalement justifiée.

Au nom de la majorité de la CGF, je vous invite à soutenir le budget tel que proposé par le Gouvernement et vous remercie de votre attention.

**M. Thomas Stettler** (UDC), au nom de la minorité de la commission : C'est par hasard que j'ai découvert dans le budget un montant de 20'000 francs pour l'élaboration d'un plan d'action d'urgence en cas de catastrophe forestière. 20'000 francs (dans les mesures d'austérité OPTI-MA) pour un papier dont je mets en doute la pertinence !

En fait, il existe déjà un aide-mémoire élaboré par l'OFEV à disposition des cantons pour engager rapidement tous les gestes nécessaires en cas de catastrophe forestière, telle que «Lothar» l'a été en 1999.

Un plan d'action cantonal permettrait, selon le Gouvernement, de planifier les modalités de gestion avec les acteurs privés. De qui se moque-t-on ? Connaissez-vous les acteurs privés dans un horizon de dix ans ? Je vous défie de m'en

élaborer une liste. En plus, les seuls acteurs à disposition des services de l'Etat que sont l'équipe forestière des forêts domaniales, vous venez à l'instant de les optimiser; plus personne donc.

Je reste convaincu que le meilleur moyen de gérer une catastrophe telle que décrite est qu'au moment où cela arrive, les différents acteurs de la branche se réunissent, élaborent un plan d'action concret et adapté aux circonstances du jour. Et ce sera assez tôt pour débloquer l'argent utile à la mise en œuvre.

Bref, arrêtons de dessiner des plans inutiles !

C'était certainement ma dernière intervention sur le budget. Petite remarque : je pense que ce Parlement manque nettement de courage !

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 10.*

Rubrique 415.3636.00 (page 190) – Fonds cantonal de la pêche/Subventions pour l'alevinage

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, maintien de la subvention pour l'alevinage

Rubrique 415.3636.00 : 125'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de l'alevinage par la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens, soit une réduction de 35'000 francs.

Rubrique 415.3636.00 : 90'000 francs

**M. Jâmes Frein (PS)**, rapporteur de la majorité de la commission : Mais quelle mouche a donc piqué le groupe CS-POP et VERTS ? Après s'être opposé à peu près toutes les mesures d'économies OPTI-MA, voilà qu'il propose la suppression de la subvention à l'alevinage ! Alors que la Fédération des pêcheurs jurassiens a conclu un contrat de prestations avec l'Etat, qu'elle s'engage à promouvoir et relâcher uniquement des truites de souche issues de la reproduction naturelle prélevées dans des ruisseaux pépinière afin d'assurer une répartition dans l'ensemble du linéaire des rivières ! Doubs, Allaine et Birse comprises, toutes trois des rivières malades qui, sans le travail de rempoissonnement effectué par la Fédération, respectivement les pêcheurs, seraient inutilisables pour la pêche.

Cette économie s'attaque à la pratique de la pêche sous prétexte d'une économie de 35'000 francs.

Si cette mesure est acceptée, ce n'est pas la pollution de la Birse à la hauteur de Roches et qui se perpétue sur un grand linéaire, ce ne sont pas les maladies récurrentes qui attaquent les salmonidés dans le Doubs et la reproduction anémique des truites dans la Basse-Allaine qui permettront le maintien d'une population piscicole minimale.

Si vous voulez vous débarrasser des pêcheurs, des poissons, acceptez cette diminution. Ce n'est pas l'avis de la majorité de la commission ni le mien et je vous invite à refuser cette proposition.

**M. Jean-Michel Steiger (VERTS)**, au nom de la minorité de la commission : Nous proposons ici la suppression de la subvention pour l'alevinage par la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens, soit de faire passer la rubrique concernée de 125'000 francs à 90'000 francs.

L'efficacité du ré-empoissonnement est une croyance ancrée mais elle est fautive. Une rivière ne peut accueillir plus de poissons qu'elle ne peut en nourrir.

La faune benthique, source essentielle de nourriture pour les poissons, est particulièrement sensible aux différentes pollutions et la diminution constante de truites n'est que le reflet d'un appauvrissement du milieu et reflète l'importante dégradation des sources de nourriture.

Pour le Doubs, les alevinages ne suffisent pas à compenser l'important déficit de truites adultes induit par l'altération du milieu. Sur les secteurs les moins soumis à l'influence des éclusées, la reproduction naturelle apparaît nettement plus efficace que les déversements. Le frai naturel s'avère être suffisant pour le maintien à long terme d'une population de truites.

Les alevinages ne modifient pas les stocks de poissons et ne permettent pas plus de prises. Ils sont contre-productifs et même néfastes aux populations en place.

C'est pour ces raisons que nous proposons la suppression de cette mesure.

Notre intention est ici également – puisqu'on nous a souvent reproché de faire des dépenses et pas des économies – de compenser la mesure OPTI-MA 66 («Subventions aux communes pour la protection de la nature») qui sera discutée tout à l'heure pour un montant de 30'000 francs. Nous trouvons regrettable cette mesure 66 du Gouvernement, qui induit aussi la suppression de la part fédérale qui y est liée. La suppression de la subvention pour l'alevinage nous paraît plus pertinente que la diminution d'une mesure qui encourage les communes dans leurs projets de protection de la nature.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 9.*

Rubriques 430.5040.00 et 770.5060.00 (pages 216 et 226) – SIN-SDI/Equipement informatique du bâtiment des Prés-Roses

Projet de budget :

Rubrique 430.5040.00 : 13'230'000 francs

Rubrique 770.5060.00 : 3'700'000 francs

Gouvernement et commission :

Correction des rubriques sans effet sur le résultat final – transfert d'investissements

Rubrique 430.5040.00 : 13'030'000 francs

Rubrique 770.5060.00 : 3'900'000 francs

**Le président** : Nous avons une proposition commune de la commission et du Gouvernement. Les explications ont déjà été données dans l'entrée en matière du budget. Est-ce que des informations complémentaires souhaitent être données ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'un député souhaite s'exprimer sur cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le représentant du Gouvernement souhaite s'exprimer ? Non. Donc, nous pouvons directement passer au vote.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 58 députés.*

Rubrique 520.3130.01 (page 258) – OCC/Mandats pour l'archéologie cantonaleProjet de budget :

Rubrique 520.3130.01 : 482'500 francs

Gouvernement et commission :

Correction – Suppression de la double comptabilisation de l'effet d'OPTI-MA

Rubrique 520.3130.01 : 600'000 francs

**Le président :** Même chose ici. Les explications par rapport à la proposition commune de la commission et du Gouvernement ont été données dans le débat d'entrée en matière. Est-ce que des informations complémentaires souhaitent être données ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'un député souhaite s'exprimer sur cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le représentant du Gouvernement souhaite s'exprimer ? Non. Nous pouvons donc passer au vote.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 57 députés.*

Rubrique 760.3130.00 (page 312) - EGA/Etudes et prestations de service du Bureau de l'égalitéProjet de budget :

Rubrique 760.3130.00 : 90'000 francs

Gouvernement et commission :

Correction – suppression de la double comptabilisation de la rubrique suite à mauvaise imputation

Rubrique 760.3130.00 : 45'000 francs

**Le président :** Nous avons là aussi une proposition commune de la commission et du Gouvernement. Les explications ont déjà été données dans le débat d'entrée en matière. Est-ce que des informations complémentaires souhaitent être données ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'un député souhaite s'exprimer sur cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le représentant du Gouvernement souhaite s'exprimer ? Non. Nous pouvons donc passer au vote.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 58 députés.*

Rubriques 730.3010.00 et suivantes (page 364) – POC/ Personnel de la Police cantonaleGouvernement et majorité de la commission :Projet de budget inchangé

Rubrique 730.3010.00 : 14'389'100 francs  
(traitement du personnel)

Rubrique 730.3050.00 : 944'100 francs  
(charges sociales)

Rubrique 730.3051.00 : 1'442'300 francs

Rubrique 730.3053.00 : 27'500 francs

Rubrique 730.3054.00 : 424'500 francs

Rubrique 730.3055.00 : 138'200 francs

Minorité de la commission :

Suppression de 2 EPT supplémentaires liés à la loi sur la police cantonale

Rubrique 730.3010.00 : 14'257'400 francs  
(traitement du personnel)

Rubrique 730.3050.00 : 935'700 francs  
(charges sociales)

Rubrique 730.3051.00 : 1'431'300 francs

Rubrique 730.3053.00 : 27'200 francs

Rubrique 730.3054.00 : 420'700 francs

Rubrique 730.3055.00 : 137'000 francs

**M. Claude Mertenat (PDC)**, rapporteur de la majorité de la commission : Les traitements du personnel et les charges sociales de la Police cantonale sont budgétés à 17'365'000 francs pour 2015, soit une augmentation de 1'243'000 francs par rapport au budget 2014. Ce qui correspond à une augmentation de plus de 5 postes de l'effectif du personnel de police pour un total de 144 postes.

Les dépenses liées au personnel de la police, générées par l'engagement supplémentaire de policiers, sont comprises dans le cadre des augmentations de coûts prévues dans OPTI-MA.

Notre région n'est pas épargnée par une augmentation de la criminalité. Dans le cadre de la nouvelle loi sur la police, il est logiquement prévu d'augmenter les effectifs ces prochaines années afin de faire face à cette recrudescence de vols en particulier.

La mise en place d'une police de proximité chargée d'assurer un contact régulier avec la population et les autorités concernées, pour tout ce qui touche à la sécurité et à la tranquillité en particulier, est une nécessité.

Il est donc indispensable de réaliser cet objectif de sécurité publique au plus vite. La majorité de la population jurassienne est certainement dans l'attente d'une plus grande présence de la police afin d'assurer sa sécurité et doit comprendre que cela implique un coût qu'il faudra bien sûr assumer ces prochaines années.

Sur la base des éléments développés, la majorité de la commission de gestion et des finances estime que la diminution du nombre de policiers, avec, à la clé, une économie de 156'000 francs par rapport au budget 2015, n'est pas d'actualité et serait un mauvais signal vis-à-vis de la population.

La majorité de la commission vous invite donc à la soutenir en acceptant les montants tels que présentés dans les rubriques concernées.

**M. Jâmes Frein (PS)**, au nom de la minorité de la commission : Je serai bref. Nous avons argumenté lors de l'introduction de la loi sur la police. Notre point de vue est toujours le même : comment justifier des augmentations d'EPT systématiquement ici alors qu'on veut diminuer et descendre à 1'800 ?

La proposition n'est pas de bloquer et d'empêcher la mise en place. Elle est de dire que, pendant deux ou trois ans maximum, on regarde l'évolution, ce qui se passe avec OPTI-MA. Et si ça joue, OK, on monte en puissance.

On nous parle de climat d'insécurité. Mon Dieu, c'est vrai que, quand je sors dans la rue, j'ai l'impression d'être agressé à tous les coins de rue ! Ce discours est un petit peu fatigant et alarmiste. Je n'ai pas l'impression que, dans le Jura, nous soyons spécialement en insécurité. Je n'ai pas l'impression qu'on se fasse systématiquement agresser. Et, oui, effectivement, il y a des vols. On a toujours vécu avec et je pense que deux ans de liaison pour voir comment ça se passera ne changera pas fondamentalement le climat d'insécurité.

C'est pour cette raison que je vous propose de surseoir à l'engagement de ces deux personnes.

**M. Jean-Michel Steiger** (VERTS) : Je n'ai rien préparé de particulier mais c'est juste pour faire part des discussions qu'on a eues en commission. Notre groupe se rallie à la proposition de minorité sur ce point-là. C'est vrai que, dans les discussions sur le budget, même si c'est annoncé dans le budget comme l'a dit le ministre, les effectifs seraient en augmentation mais il est vrai qu'entre l'engagement de nouveaux gardiens pour la prison, même si c'est étalé sur plusieurs années, et ces engagements d'agents, je pense que la police pourrait aussi faire un geste, une concession du côté du budget.

Donc, nous soutiendrons la proposition de la minorité de la commission.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : On a eu un débat tout à l'heure sur la loi sur la police cantonale, où les choses ont été assez transparentes, en disant que si l'on voulait mettre en œuvre cette nouvelle organisation, cela nécessitait des investissements et notamment des investissements humains. Investissements humains qui ont toujours été annoncés, s'agissant de cette augmentation d'effectifs, dans le cadre du projet OPTI-MA, comme une augmentation des charges dans le domaine du personnel. Et cela n'est pas nouveau et c'est aussi dans le but de financer ces augmentations dans ce secteur comme dans d'autres que nous avons proposé ce programme OPTI-MA et que nous avons évalué les besoins de l'économie à 35 millions. Donc, ici, il n'y a vraiment rien de nouveau par rapport à cela.

Ce qui a été dit tout à l'heure reste valable, à savoir qu'on veut monter en puissance. Si on veut attendre la fin de la mise en œuvre de la totalité des mesures OPTI-MA et sacrifier cette mise en œuvre, ce n'est pas dans deux ans mais dans quatre ans. Cela veut dire qu'au mieux, ce sera à partir de 2019 que l'on pourrait commencer à engager ces agents supplémentaires. Comme on sait qu'on ne pourra pas les engager les neuf sur un même exercice, cela voudrait dire que la police de proximité ne sera complètement en force qu'à partir de 2020-2021 au mieux parce que les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui en termes de recrutement sont les mêmes que ceux que nous rencontrerons dans deux ou trois ans. Cela fait vingt ans que ça dure malgré la conjoncture et il n'y a pas de changement particulier de ce côté-là.

Donc, je vous invite vraiment à soutenir cette proposition d'engagement de 2 EPT (ce qui permettra d'en engager deux en 2015, deux en 2016, deux en 2017 et le solde en 2018) et, ainsi, permettre de mettre en place cette nouvelle structure pour être vraiment plus efficace et correspondre à l'attente de la population et des autorités, en particulier des autorités communales qui ne disposent pas de police.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 16.*

Rubrique 730.5060.00 (page 370) – POC/Investissements à la Police cantonale

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 730.5060.00 : 700'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de la rubrique de 380'000 francs, sans cibler un objet en particulier

Rubrique 730.5060.00 : 320'000 francs

**M. Eric Dobler** (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La minorité de la commission propose de diminuer les investissements à la Police cantonale de 380'000 francs pour les limiter à 320'000 francs, sans indiquer quel poste du budget doit être supprimé ou diminué.

Cette opération doit ou devrait permettre de «financer» d'autres rubriques budgétaires, sans aucun lien avec la sécurité, que cette même minorité de commission souhaite augmenter ou maintenir.

Il s'agit, au sens de la majorité de la commission, d'une mesure de compensation sur le dos de la Police cantonale. Ce n'est pas acceptable. Pourquoi ne pas amputer d'autres rubriques des investissements ?

La réponse semble sous-jacente : on diminue les investissements globaux sans prendre aucune responsabilité sur les axes stratégiques que l'on entend privilégier ou abandonner en termes de sécurité.

Non, Mesdames et Messieurs les Députés, la majorité n'est pas adepte de cette idée du «Faites au mieux avec ce que l'on vous donne». Il nous appartient au cas particulier de prendre nos responsabilités et de débattre sur chacune des lignes budgétaires individuellement.

En ce sens, je vous invite à suivre la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement. Le groupe PDC, dans sa grande majorité, en fera de même.

**M. Jean-Michel Steiger** (VERTS), au nom de la minorité de la commission : Nous prenons nos responsabilités, Monsieur le Député !

Précisément, la proposition que nous faisons ici est la suivante : nous proposons de réduire le poste des investissements à la police cantonale, 700'000 francs au budget, à 320'000 francs sans cibler un objet particulier en effet. Pourquoi cette demande et pourquoi 380'000 francs ?

Il faut signaler en premier lieu que l'augmentation est conséquente par rapport aux années précédentes. Ces investissements se situaient, ces dernières années, entre 225'000 et 250'000 francs. Notre proposition, si elle est acceptée, représente tout de même une augmentation d'environ 80'000 à 90'000 francs par rapport aux années précédentes à ce poste du budget.

Notre intention n'est pas de remettre en cause l'acquisition d'un nouveau radar ou de supprimer le renouvellement d'un radar. Nous ne sommes pas opposés à la prévention routière. Nous pensons que les investissements à la Police cantonale doivent être mieux planifiés dans le temps.

Donc, dans les faits, effectivement reporter l'achat d'un radar ou renouveler une partie des véhicules en 2016 seulement.

Le montant de 380'000 francs est lié, pour nous, à la mesure OPTI-MA no 118 : principe de l'introduction d'un impôt minimal de 50 francs pour les contribuables ne payant pas d'impôt, estimée également à 380'000 francs de rentrées supplémentaires essentiellement à la rubrique des personnes physiques.

Nous ne comprenons pas que l'on taxe 7'600 nouveaux contribuables à 50 francs pour ce qui concerne le Canton et que, dans la même année, on augmente de plus de 400'000 francs les investissements à la Police cantonale.

Nous proposons donc ici une mesure compensatoire au Parlement, même si la mesure no 118 a été acceptée et

même si elle n'affecte pas le budget 2015. Par-delà le symbole, l'acceptation de cette diminution pourrait compenser certaines mesures du Gouvernement, auxquelles nous nous opposons et que nous aborderons tout à l'heure. Et pour ceux qui ne partagent pas cette analyse, pensez au frein à l'endettement !

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Juste pour préciser qu'effectivement, cette année, il y a beaucoup dans cette rubrique budgétaire en termes d'investissements mais c'est peut-être parce qu'il n'y a pas eu assez les autres années; là, je suis d'accord avec vous. Et la police fait traditionnellement les frais d'arbitrages de la part du Gouvernement parce que, pour renouveler son parc «machines», donc les véhicules et autres appareils, ce devrait être un montant de l'ordre de 380'000 à 420'000 francs que nous devrions consacrer chaque année. Pour des raisons d'arbitrages budgétaires, on ne le fait pas et, quand on est confronté à un problème, on sait qu'il y a une année où il faut un peu plus que les autres et c'est la raison qui explique notamment cette augmentation cette année avec, en particulier, l'acquisition d'un radar semi-fixe dont on parlera tout à l'heure.

Vous dites que vous n'êtes pas contre l'acquisition d'un radar. Cela veut dire 260'000 + 80'000 francs pour le renouvellement de l'autre, cela fait 340'000 francs. C'est à peu près l'économie que vous souhaitez et ça veut dire que, si vous êtes d'accord qu'on achète ça, vous n'êtes pas d'accord qu'on renouvelle nos véhicules ! Or, clairement, nous avons du retard dans le renouvellement du parc véhicules pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure et ce ne serait pas raisonnable, parce que je suis convaincu qu'à ce moment-là, nous serions obligés de revenir durant l'année avec un crédit supplémentaire pour remplacer les véhicules qui seraient vraiment à bout de souffle, ce que le Parlement n'aime pas et, rassurez-vous, le Gouvernement non plus.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 7.*

Rubriques 730.5060.00, 730.3010.00 et suivantes, 730.3133.00 et 730.4270.00 (pages 364 et 370) – POC/Investissements à la Police cantonale – acquisition d'un nouveau radar

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 730.5060.00 :	700'000 francs
(investissement)	
Rubrique 730.3010.00 :	14'389'100 francs
(traitement du personnel)	
Rubrique 730.3050.00 :	944'100 francs
(charges sociales)	
Rubrique 730.3051.00 :	1'442'300 francs
Rubrique 730.3053.00 :	27'500 francs
Rubrique 730.3054.00 :	424'500 francs
Rubrique 730.3055.00 :	138'200 francs
Rubrique 730.3133.00 :	48'000 francs
(programme de gestion des amendes)	
Rubrique 730.4270.00 :	790'000 francs
(produits des radars)	

Minorité de la commission :

Pas d'acquisition d'un nouveau radar, soit une réduction des investissements de 260'000 francs, avec les incidences sur les rubriques de fonctionnement

Rubrique 730.5060.00 :	440'000 francs
------------------------	----------------

(investissement)	
Rubrique 730.3010.00 :	14'323'200 francs
(traitement du personnel;-1 EPT)	
Rubrique 730.3050.00 :	939'900 francs
(charges sociales)	
Rubrique 730.3051.00 :	1'437'400 francs
Rubrique 730.3053.00 :	27'400 francs
Rubrique 730.3054.00 :	422'600 francs
Rubrique 730.3055.00 :	37'600 francs
Rubrique 730.3133.00 :	15'000 francs
(programme de gestion des amendes)	
Rubrique 730.4270.00 :	530'000 francs
(produits des radars)	

**M. Eric Dobler** (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La pose de radars est, et doit rester, une mission de la police. Il ne s'agit pas d'un instrument utilisable à merci pour renflouer les caisses publiques. Les radars sont destinés à la prévention routière et à la prévention des accidents.

Certains déplorent le caractère essentiellement répressif des méthodes utilisées pour améliorer la sécurité routière. La compréhension des règles de conduite au-delà de la formation à la réglementation et l'apprentissage de nouveaux comportements ne leur semblent pas suffisamment intégrés dans cette politique. D'autres dénoncent «des sanctions très sévères pour des infractions minimales, une explosion des recettes pour l'État, un impact sur la sécurité routière systématiquement surestimé».

Quant aux conducteurs, ils sont majoritairement favorables à la répression en matière de circulation tout en restant individuellement peu respectueux des règles, espérant passer à travers les mailles du filet et réclamant de la souplesse. Mais ils sentent progressivement ce filet se resserrer sur eux et la crainte de la sanction les incite à se conformer à la norme. Concrètement, cette politique participe à une réduction du nombre d'accidents sur la route.

Les demandes des diverses collectivités publiques vont croissantes et il n'est pas de semaine sans qu'une commune interpelle les autorités cantonales afin de procéder à des contrôles sur tel ou tel secteur routier.

Les moyens disponibles actuellement sont limités à un seul radar qui nécessite la présence de deux agents pour son engagement. Ces forces humaines doivent être utilisées plus judicieusement que pour surveiller l'activité d'une machine.

Si vous suivez la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement, la Police cantonale sera dotée de deux radars.

Il n'est nullement question ici de prendre les automobilistes dans leur ensemble pour des «vaches à lait» mais il ne nous paraît pas abusif de sanctionner de façon exemplaire les conducteurs qui ont un comportement inadapté, inapproprié, dangereux, voire criminel.

La sécurité sur les routes n'est pas négociable et elle doit rester un objectif prioritaire de santé publique, disait à cette même tribune notre ancien collègue Emmanuel Martinoli, dans un précédent débat sur le même thème.

L'acquisition d'un radar semi-mobile autorisera un engagement dans la durée sur des secteurs accidentogènes. Je vous invite à suivre la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement. Le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, en fera de même.

**M. David Eray** (PCSI), au nom de la minorité de la commission : A l'heure des mesures OPTI-MA, les moments sont pénibles pour un grand nombre d'institutions, d'associations, de bénéficiaires d'aide sociale, de laborantins, bref pour énormément de citoyens.

Mais la répression contre les automobilistes n'a pas de mesure OPTI-MA. Au contraire, on veut à présent acquérir un radar supplémentaire, augmenter la répression.

On nous servira l'argument des autres cantons qui ont investi massivement dans de multiples radars pour ponctionner les citoyens. Bel exemple de créativité !

On nous dira que la sécurité n'a pas de prix et, ainsi, on peut tenter de faire avaler la couleuvre aux députés. Principe de précaution, sécurité, on peut tout voter les yeux fermés !

Et bien... nous disons «NON» ! Non à la répression, «OUI» à la prévention.

Nous refusons l'acquisition de ce radar supplémentaire. La clause du besoin n'est pas démontrée.

J'aimerais juste vous donner deux exemples bien précis. Il y a quelque temps, j'ai passé au travers d'un radar sans le déclencher, dans une zone de localité à 50 km/h; il était 18 heures et je me suis dit : ils contrôlent les gens qui sont sur le trajet entre le travail et la maison, moment où il y a beaucoup de trafic et c'est donc de la prévention. Eh bien... trois heures plus tard, à quelques kilomètres de là, il y a eu un accident très grave dû à l'excès de vitesse et je me suis dit : finalement, le radar qui a été posé à 18 heures n'a pas empêché l'accident qui s'est produit un peu plus loin à 21 heures !

Un autre exemple : on dit parfois qu'on n'a pas assez de radars, on dit que la réputation du canton du Jura est qu'on peut rouler à tombeau ouvert car le Jura n'a pas de radar. J'ai une connaissance qui réside à Neuchâtel, qui va tous les jours (ou presque) en Ajoie. Il a été surpris de se faire attraper dans un excès de vitesse, dans une localité, le matin dans une zone 50 km/h; lui n'a donc pas l'impression que le canton du Jura est une zone libre de vitesse.

Finalement, il y a beaucoup d'émotionnel et de subjectivité dans ce débat.

Chères et chers collègues, je vous demande de soutenir la proposition de la minorité de la commission et de refuser l'achat de ce nouveau radar.

**M. Frédéric Juillerat** (UDC), président de groupe : Les automobilistes se considèrent, à juste titre, comme les «vaches à lait» du Canton. S'ajoute à cela une tendance à ponctionner systématiquement les conducteurs par une augmentation d'amendes de toutes sortes.

Ces rentrées seront clairement budgétisées dans les comptes publics et elles augmenteront d'une année à l'autre.

L'UDC demande depuis bien longtemps que les recettes des radars soient mises à disposition pour la sécurité et l'aménagement des infrastructures routières.

Vous l'avez bien compris, nous refuserons l'acquisition de ce radar.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : C'est un débat qu'on a bientôt chaque année quand on veut essayer de renouveler les appareils mis à disposition d'un service de l'Etat qui travaille dans le but de la sécurité routière.

Il y a certes effectivement beaucoup d'émotionnel, surtout quand on utilise un ton qui est des plus pathétiques, pour ne pas dire davantage !

Mais j'aimerais bien que celles et ceux qui s'opposent à ces acquisitions de radars, qui s'opposent à cette présence plus marquée dans le souci de maîtriser un peu les excès de vitesse sur la route, soient une fois invités à assister un agent de la police qui doit aller annoncer des décès dans les familles ! Parce que cela arrive souvent, parce que les principaux accidents que nous avons eus, des accidents mortels, ont eu lieu à cause de la vitesse et rien d'autre.

Mais, évidemment, de cela, vous vous en «foutez» parce que ce n'est pas vous qui le faites !

A partir de là, je crois qu'il faut essayer de prévenir ces accidents et l'un des moyens de les prévenir, c'est le contrôle de vitesse car, comme je le disais ce matin, il n'y a pas de bonne prévention sans un minimum de répression. Aujourd'hui, nous avons de nombreuses demandes de communes qui souhaitent davantage de présence de radars sur leurs routes parce qu'il y a des comportements qui sont particulièrement fautifs, agressifs, beaucoup trop marqués en termes de vitesse, dans certaines localités jurassiennes. Et quand ce ne sont pas les communes qui le demandent, ce sont des groupes de citoyens habitant aux abords de ces routes principales qui demandent vraiment que la police intervienne plus souvent. Alors, nous le faisons avec les moyens que nous avons mais nous ne pouvons pas être partout en même temps. Et quand nous voulons faire un effort important sur un mois, comme nous l'avons fait l'année passée suite à ces malheureux accidents mortels, nous devons alors emprunter des radars aux autres cantons qui, eux, évidemment, les mettent volontiers à disposition parce que c'est un moment où ils n'ont pas à les utiliser mais où ils encaissent une location.

Notre objectif, ce n'est pas de remplir les caisses de l'Etat, Monsieur le député Juillerat, parce que – il ne m'écoute à nouveau pas ! – si on faisait l'entretien des routes uniquement avec les amendes qu'on encaisse, c'est nettement moins que ce que nous consacrons aujourd'hui puisque l'entretien du réseau routier représente à peu près 8 à 10 millions de francs par année alors que l'encaissement des amendes pour des excès de vitesse est de l'ordre d'environ 400'000 à 450'000 francs. Alors, si vous voulez que ce soit tout ce qu'on consacre à l'entretien routier, il n'y a aucun problème, on peut le faire demain si vous le souhaitez. A ce moment-là, on n'aura plus besoin d'OPTI-MA parce qu'on aura réalisé une grosse mesure d'économie, que vous serez le premier à critiquer et à ne pas soutenir !

C'est effectivement ici la question de savoir si l'on veut donner à la police les moyens de faire son travail, de répondre à l'attente des citoyens, de répondre à l'attente des communes, en la dotant d'un moyen qui est moderne et qui ne nécessite pas un engagement de personnel trop important puisque ce fameux radar peut être posé et faire son travail sans présence humaine, certes avec un personnel administratif pour traiter ensuite les amendes ou les dénonciations lorsque nous sommes dans une limite qui dépasse le montant de l'amende d'ordre. C'est dans ce contexte-là, uniquement dans ce contexte-là !

Je m'abstiendrai de toute comparaison avec d'autres cantons parce que, là, nous sommes aussi très... très... très loin de la dotation des autres cantons ! Et nous ne souhaitons pas les rattraper mais simplement avoir un tout petit peu plus de moyens pour faire un peu mieux notre travail dans le but de la sécurité des usagers de la route mais aussi de ceux qui habitent aux abords des routes.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 21 voix contre 15.*

Rubriques 730.5060.00, 730.3010.00 et suivantes (pages 364 et 370) – POC/Investissements à la Police cantonale – renouvellement d'un radar

**Le président** : Monsieur le député Jâmes Frein, vous avez retiré votre proposition ? Très bien, merci.

Nous avons ainsi terminé les propositions émanant de la commission de gestion et des finances. Nous prenons celles qui proviennent de la commission spéciale OPTI-MA avec le document annoté «commission spéciale OPTI-MA du 13 décembre 2014».

Avant de débiter ces propositions, je me permets juste de donner l'information concernant notre décision de ce matin. A la rubrique 500.3635.00, à la page 230, concernant la subvention aux écoles privées, suite au vote du Parlement sur le point 3.11 de notre ordre du jour, la rubrique 5000.3635.00 est augmentée de 52'000 francs et passe donc de 2'366'000 francs à 2'418'000 francs. Ainsi, cela permet de traiter globalement notre budget.

Nous passons donc aux propositions OPTI-MA.

#### PROGRAMME OPTI-MA

Rubriques 210.3636.05 et 210.3637.00 (page 96) – SAS/Centre jurassien de planning familial (mesure OPTI-MA no 25)

##### Projet de budget :

Rubrique 210.3636.05 : 197'000 francs  
Rubrique 210.3637.00 : 2'100'000 francs

##### Gouvernement et commission :

Retour à une réduction de la subvention pour le centre de planning familial de 5% par rapport à la subvention 2014 et compensation du montant sur la rubrique des dépenses d'assistance (210.3637.00)

Rubrique 210.3636.05 : 214'000 francs  
Rubrique 210.3637.00 : 2'083'000 francs

**Le président** : Nous avons ici une seule proposition de la commission et du Gouvernement. Est-ce que le rapporteur de la commission souhaite s'exprimer ? Non. Un député souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Non. Le représentant du Gouvernement souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Non. Nous pouvons donc directement passer au vote.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 46 voix contre 5.*

Rubriques 320.3634.00, 320.3635.03 et 320.4630.00 (pages 146 et 147) – ECR/Subventions pour qualité écologique et du paysage (mesure OPTI-MA 55) et Fondation rurale interjurassienne

##### Projet de budget :

Rubrique 320.3634.00 : 4'402'000 francs  
Rubrique 320.3635.03 : 11'968'200 francs  
Rubrique 320.4630.00 : 11'604'800 francs

##### Gouvernement et commission :

Suppression de la mesure no 55 prévoyant une baisse des subventions pour la qualité écologique et du paysage afin de bénéficier de davantage de subventions fédérales. Pour assurer un effet global neutre, la mesure est compensée par

une réduction de l'enveloppe de la Fondation rurale interjurassienne

Rubrique 320.3634.00 : 4'342'000 francs  
(diminution de l'enveloppe de la FRI)  
Rubrique 320.3635.03 : 12'568'200 francs  
(augmentation des mesures pour qualité écologique)  
Rubrique 320.4630.00 : 12'144'800 francs  
(augmentation des subventions fédérales liées (90 %))

**Le président** : Ici aussi, nous avons une proposition commune du Gouvernement et de la commission. Le rapporteur de la commission souhaite-t-il s'exprimer ? Non. Un député souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Non. Le représentant du Gouvernement souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Non. Nous pouvons donc directement passer au vote.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 56 députés.*

Rubriques 500.4612.00 et 613.3602.11 / Neutralisation des effets du programme OPTI-MA sur les communes – correction des rubriques (mesure OPTI-MA no 125)

##### Projet de budget :

Rubrique 500.4612.00 : 9'570'700 francs  
Rubrique 613.3602.11 : 13'283'000 francs

##### Gouvernement et commission :

Correction des rubriques suite à modification du processus de neutralisation par l'adoption de la loi relative à la compensation à l'égard des communes des effets financiers du programme d'allègement budgétaire OPTI-MA (mesure no 125)

Rubrique 500.4612.00 : 10'793'700 francs  
Rubrique 613.3602.11 : 14'506'000 francs

**Le président** : La proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée tacitement en raison de l'adoption de la loi relative à la compensation à l'égard des communes des effets financiers du programme d'allègement budgétaire OPTI-MA; c'était le point 3.19 de l'ordre du jour. Donc, nous ne devons pas nous reprononcer sur cette mesure.

Rubriques 220.3633.00 et 220.4632.00 (page 104) – ASS/Prestations complémentaires à l'AVS/AI (mesure OPTI-MA no 14)

##### Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – maintien de la mesure OPTI-MA no 14

Rubrique 220.3633.00 : 48'530'000 francs  
Rubrique 220.4632.00 : 11'492'700 francs

##### Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 14, soit une augmentation des charges de 270'000 francs et de la participation des communes (recettes) de 87'700 francs

Rubrique 220.3633.00 : 48'800'000 francs  
Rubrique 220.4632.00 : 11'580'400 francs

Rubrique 613.3602.11 : augmentée de 87'700 francs

**M. Gilles Froidevaux (PS)**, président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Il s'agit ici d'une mesure qui touche l'argent de poche des personnes au bénéfice des prestations complémentaires et qui sont placées en EMS.

Dans un premier temps, la Table ronde avait retenu une diminution de cet argent de poche de 277 à 250 francs. Et le Gouvernement, dans son message adressé au Parlement, a augmenté l'ampleur de cette réduction pour la diminuer à 240 francs.

Nous avons eu évidemment un certain nombre de discussions au sein de la commission spéciale. Cette dernière, dans sa majorité, est finalement entrée en matière sur cette proposition tout en demandant au Gouvernement de revoir rapidement des mesures compensatoires pour, lors des prochains exercices budgétaires, revenir au montant initial de 277 francs. Cela n'a pas pu être fait pour le budget 2015 puisque les arrêtés ont déjà été publiés au Journal officiel mais, pour l'exercice 2016, nous demandons vraiment au Gouvernement de voir si des pistes alternatives sont possibles afin de permettre de compenser le montant concerné et d'ainsi restituer le montant de 277 francs aux personnes qui sont au bénéfice des prestations complémentaires et qui sont placées en EMS.

Pour l'instant, je vous demande, au nom de la majorité de la commission, d'approuver cette mesure.

**M. Anselme Voirol (VERTS)**, au nom de la minorité de la commission : J'interviendrai une seule fois pour les mesures OPTI-MA 14, 15, 21 et 22, c'est-à-dire pour la baisse de l'aide financière aux prestations complémentaires, pour la baisse du montant des enveloppes budgétaires aux institutions sociales jurassiennes, pour la réduction de l'aide financière liée aux repas à domicile et enfin, bien sûr, pour la réduction financière de la Fondation aide et soins à domicile.

Toutes ces mesures nous paraissent inappropriées.

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, nous allons vers une augmentation de la population. Il nous faut tout faire pour que ces personnes, dans le cadre de l'ensemble de ces mesures, puissent rester à la maison le plus longtemps possible, pour une qualité de vie correcte et, effectivement, pour éviter un trop long placement en EMS, ce qui coûte horriblement cher.

Pour cela, il est nécessaire que les repas soient équilibrés et surtout d'un prix abordable afin que ces personnes puissent se les payer. Il est nécessaire que le personnel ne soit pas stressé au point de développer un «burn-out».

Les études de faisabilité manquent. Nous ne connaissons pas la projection dans le temps de ces mesures.

Ce n'est pas une solution que de diminuer les finances et de voir les résultats ou les dégâts sur le terrain. Réparer ces dégâts risque de nous coûter plus cher que l'économie réalisée. Donc, nous souhaitons ici anticiper les problèmes plutôt que constater les problèmes et intervenir par après.

Il en va de même pour la baisse du montant des enveloppes budgétaires aux institutions sociales jurassiennes, qui risquent en plus le désarroi personnel des personnes concernées et de leur entourage.

C'est pour ces raisons que le groupe CS-POP et VERTS vous propose de renoncer à ces soi-disantes économies et d'accepter leurs propositions budgétaires.

**M. Michel Thentz**, ministre des Affaires sociales : Juste une petite chose pour répondre au député Voirol par rapport à l'anticipation.

Vous faites allusion à votre analyse en disant «nous devons anticiper». Il me semble justement que le programme

d'économies OPTI-MA, qui nous a occupé aujourd'hui, a notamment comme vertu d'anticiper en particulier dans le domaine de l'action sociale et dans le domaine des assurances sociales. En effet, si vous regardez le sens même des démarches OPTI-MA, c'est de pouvoir absorber des augmentations de charges. Donc, si, en effet, de manière transversale sur l'ensemble des départements, voire dans les institutions partenaires, il a été cherché à générer à peu près 35 millions d'économies, c'est pour pouvoir justement couvrir les augmentations dynamiques des charges, notamment dans le domaine de l'aide sociale et des assurances sociales. Il y a donc là en effet une anticipation.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 16.*

Rubrique 210.3636.00 (page 96) – SAS/Enveloppe des institutions sociales jurassiennes (mesure OPTI-MA no 15)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – maintien de la mesure OPTI-MA no 15

Rubrique 210.3636.00 : 18'912'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 15, soit une augmentation des charges de 878'000 francs

Rubrique 210.3636.00 : 19'860'000 francs

**M. Gilles Froidevaux (PS)**, président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Il s'agit ici de la réduction de 5 % qui est appliquée à l'ensemble des institutions sociales jurassiennes. Cette réduction n'est certes pas facile à mettre en place mais, d'après les premiers éléments d'appréciation dont nous disposons, nous pouvons indiquer qu'il sera possible aux institutions sociales jurassiennes de faire face à cette proposition de réduction des subventions de l'Etat de l'ordre de 5 %.

Nous avons eu une discussion relativement nourrie au sein de la Table ronde et cette dernière avait pris une recommandation à l'adresse des institutions sociales en leur demandant de réduire plutôt leurs charges de fonctionnement plutôt que de toucher aux prestations de leurs usagers. Finalement, c'est cette recommandation-là qui essaie d'être appliquée par le Gouvernement jurassien et les institutions sociales jurassiennes, notamment dans le cadre des discussions s'agissant des contrats de prestations qui sont signés avec l'essentiel des institutions sociales jurassiennes.

Au nom de la majorité de la commission, je vous recommande d'approuver cette réduction de 5 % sur l'enveloppe des institutions sociales jurassiennes tout en sachant que ce n'est pas forcément facile mais qu'il y a néanmoins la possibilité d'appliquer cette mesure.

**Le président** : Le rapporteur de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément ? Non. La discussion générale est ouverte. La parole est demandée. Je donne la parole à Monsieur le député Francis Charmillot.

**M. Francis Charmillot (PS)** : J'interviens au niveau de cet objet-là évidemment puisque, par mes fonctions, je suis directement concerné.

Aujourd'hui, j'aimerais simplement dire que j'ai fait partie des gens qui ont tenté de vendre les mesures OPTI-MA, convaincu qu'il fallait faire les efforts dont nous parlons depuis



plusieurs semaines. Néanmoins, j'ai pu m'exprimer aussi vis-à-vis de mes collègues directeurs d'institutions et d'autres partenaires des réseaux du monde social jurassien pour leur faire admettre et tenter de finalement les aider à trouver des solutions et à croire à l'équilibre de ces mesures dès le moment où elles étaient prises pour tout le monde.

Je suis aussi un défenseur des écoles privées. Néanmoins, c'est pour moi une question éthique qui me fait monter à la tribune. Je ne suis donc pas contre ces mesures sur le fond mais, vis-à-vis de mes collègues, je ne peux plus aujourd'hui soutenir ces mesures comme je les ai défendues, aussi avec difficultés mais on ne reviendra pas là-dessus. Les efforts ne sont plus demandés à tout le monde et les écoles privées ne sont pas touchées comme les institutions sociales et, s'agissant de l'ensemble des mesures qui seront traitées après, je ne m'exprime qu'une seule fois : aujourd'hui, sur le plan personnel, vis-à-vis de ce qui s'est passé ce matin, je ne peux plus, vis-à-vis de mes collègues et de plein de gens dans le monde social où j'ai défendu ces mesures, leur dire que c'est équitable et que ça fonctionne !

Je ne vais donc plus soutenir ces mesures traitées lors des points suivants. Je vous remercie de votre attention.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 20.*

Rubriques 210.3636.04 et 210.4612.00 (page 96) – SAS/Pro Senectute : repas à domicile et autres prestations (mesure OPTI-MA no 21)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – maintien de la mesure OPTI-MA no 21

Rubrique 210.3636.04 : 395'000 francs

Rubrique 210.4612.00 : 919'800 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 21, soit une augmentation de charges de 13'000 francs et des recettes (participation des communes) de 3'600 francs

Rubrique 210.3636.04 : 408'000 francs

Rubrique 210.4612.00 : 923'400 francs

Rubrique 613.3602.11 : augmentée de 3'600 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Même principe ici que pour les institutions sociales jurassiennes, soit la réduction de 5 % de la subvention allouée par l'Etat à cette institution.

**Le président** : Le représentant de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément ? Non. La parole est donnée aux représentants des groupes. Monsieur le député André Parrat souhaite s'exprimer pour le groupe CS-POP et VERTS.

**M. André Parrat** (VERTS) : Je m'exprimerai une seule fois aujourd'hui et c'est maintenant.

Pour reprendre une formule qui, je crois, a été utilisée ce matin, je dirais que les mesures insignifiantes pour les plus riches sont souvent excessives pour les plus pauvres !

En l'occurrence, ce qu'on nous propose ici, la réduction de la subvention à Pro Senectute pour les repas à domicile, c'est une aberration de plus parmi quasi l'ensemble des mesures de ce programme OPTI-MA, notamment dans celles qui

concernent les mesures sociales. Elle est représentative, elle est symbolique.

La cantine à Pro Senectute coûte aujourd'hui 17.50 francs. Actuellement, beaucoup de personnes âgées, qui ont besoin de cette cantine, renoncent déjà à la prendre vu son prix qui est correct pour ce qui est de l'entreprise Pro Senectute, qui est conforme par rapport au prix de revient et aux frais nécessitant la mise en place de cantines appropriées pour nos chères personnes âgées. Néanmoins, 17.50 francs pour quelqu'un qui est souvent au bénéfice de prestations complémentaires, autre mesure qui va être attaquée par OPTI-MA, c'est un effort substantiel qui, parfois, ne permet même plus d'avoir les épinards en dessous du beurre !

Mesdames et Messieurs, je vous laisse visualiser les personnes qui sont concernées par cette mesure. Vous avez évidemment toutes et tous dans vos familles des personnes âgées qui nécessitent certainement la prise de telles cantines. Et, là, on atteint à peu près le fond de l'acceptable ! Et je reste très poli.

Je me permets d'user du temps de parole qui m'est donné maintenant pour vous dire qu'effectivement, en plus, l'aberration des mesures dans le domaine social qui me fait réagir maintenant fait que, souvent, ces mesures sont cumulables. Elles sont cumulables pour les plus faibles, même si ça commence à faire un petit peu bizarre et naïf de tout le temps revenir sur ce thème «plus faibles, plus démunis». Il n'empêche que c'est bien comme ça qu'il faut voir les choses. Elles sont cumulables et c'est vraiment de la colère qui me porte à cette tribune car il n'y a pas de clairvoyance dans ce Parlement !

Je vous demande donc de revenir sur cette mesure en particulier, symbolique, et de renoncer à la propager plus loin.

Pour le groupe socialiste, j'ai entendu mon camarade Frein demander quelle mouche avait piqué le groupe CS-POP et VERTS tout à l'heure. Je lui répondrai : quel frelon a piqué le groupe PS pour accepter tant de mesures antisociales ?!

**Le président** : La parole est toujours aux représentants des groupes ? Aux autres membres de la commission ? Vous ne faites pas partie de la commission OPTI-MA, Monsieur le député Choffat. Donc, maintenant, j'ouvre la discussion. Il ne souhaite pas la parole dans la discussion générale. La parole n'est pas demandée et la discussion générale est close. Le représentant du Gouvernement souhaite-t-il s'exprimer ? Non. Nous pouvons donc passer au vote.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 23.*

Rubriques 210.3636.03 et 210.4612.00 (page 96) – SAS/Fondation d'aide et de soins à domicile (social) (mesure OPTI-MA no 22)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – maintien de la mesure OPTI-MA no 22

Rubrique 210.3636.03 : 2'950'000 francs

Rubrique 210.4612.00 : 919'800 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 22, soit une augmentation des charges de 58'000 francs et des recettes (participation des communes) de 16'200 francs.

Rubrique 210.3636.03 : 3'008'000 francs  
 Rubrique 210.4612.00 : 936'000 francs  
 Rubrique 613.3602.11 : augmentée de 16'200 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Je vais me répéter. Il s'agit ici aussi de l'application de la réduction de 5 % aux institutions sociales jurassiennes et, au nom de la majorité de la commission, comme pour les autres mesures, je vous recommande l'approbation de cette mesure.

**Le président** : Le représentant de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément ? Non.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 22.*

Rubriques 410.3632.00 (page 173) – ENV/Subventions aux communes pour la protection de la nature (mesure OPTI-MA no 66)

Gouvernement et majorité de la commission :  
 Projet de budget inchangé, maintien de la mesure no 66  
 Rubrique 410.3632.00 : 517'000 francs

Minorité de la commission :  
 Suppression de la mesure OPTI-MA no 66, soit une augmentation de 30'000 francs  
 Rubrique 410.3632.00 : 547'000 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Il s'agit ici d'une mesure de restriction budgétaire comme on n'aime pas beaucoup en prendre mais qui sont nécessaires pour atteindre la cible totale d'économies de 35 millions de francs.

Elle concerne ici en particulier les communes au titre de la subvention qu'elles perçoivent pour la protection de la nature. Il y a un montant tout de même relativement conséquent au budget, de plus de 500'000 francs. Une réduction a été opérée. Elle sera peu visible pour les communes qui sollicitent des subventions dans ce domaine-là mais, mises les unes dans les autres, cela représente tout de même 30'000 francs d'économies pour le budget 2015.

Donc, je vous recommande, au nom de la majorité de la commission, d'approuver cette réduction de l'ordre de 30'000 francs malgré le fait qu'il y a encore un montant de plus de 500'000 francs qui figure au budget de l'Etat, même de 517'000 francs je crois.

**M. Anselme Voirol** (VERTS), au nom de la minorité de la commission : Je n'interviendrai ici qu'une seule fois pour les mesures 66, 69 et 77.

Concernant la mesure 66, la réduire, c'est diminuer la participation de la Confédération; c'est regrettable. La réduction agit également en défaveur de l'environnement naturel.

Nous proposons une compensation en réduisant les subventions à l'alevinage; une intervention contestée qui n'est pas favorable à la santé de nos rivières. On en a déjà parlé.

Agir contre la mobilité, nous pensons que c'est contreproductif. Nous ne devons pas réduire nos efforts pour la promotion des transports publics et la mobilité douce.

Alors que le Parlement soutient une résolution pour le maintien de la ligne Bâle–Genève, alors que nous tentons de

maintenir la ligne Delle–Belfort, sans compter la ligne Moutier–Soleure dont on a parlé ce matin et qui est menacée, c'est un signal négatif que nous donnons pour le maintien de ces lignes.

C'est pour ces raisons que le groupe CS-POP et VERTS vous propose d'accepter leurs propositions budgétaires.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 6.*

Rubriques 400.3634.00 et 400.4612.00 (page 164) – SDT/Subvention d'exploitation aux transports publics (mesure OPTI-MA no 69)

Gouvernement et majorité de la commission :  
 Projet de budget inchangé, maintien de la mesure no 69  
 Rubrique 400.3634.00 : 10'586'000 francs  
 Rubrique 400.4612.00 : 1'585'000 francs  
 (participation des communes – rubrique de recettes)

Minorité de la commission :  
 Suppression de la mesure OPTI-MA no 69, soit une augmentation des subventions de 414'000 francs et de la participation des communes de 105'000 francs  
 Rubrique 400.3634.00 : 11'000'000 francs  
 Rubrique 400.4612.00 : 1'690'000 francs  
 Rubrique 613.3602.11 : augmentée de 105'000 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Les opposants à OPTI-MA ont présenté cette mesure comme étant un démantèlement des transports publics. Elle a notamment été érigée en exemple sur le site internet de la pétition contre OPTI-MA.

Il ne s'agit absolument pas d'un démantèlement des transports publics puisque l'importance de cette mesure, à terme, génèrera des économies de 577'000 francs. Et, pour le seul budget 2015, 460'000 francs.

Ces 460'000 francs ont pu être atteints grâce à une négociation entre l'Etat jurassien et les différents prestataires des transports publics dans le canton du Jura pour le maintien de l'offre actuelle. Donc, il n'y a pas de démantèlement des transports publics. La qualité de l'offre de transports publics sera la même en 2015. Simplement, le Gouvernement, respectivement ses services, ont plutôt bien négocié avec les prestataires en transports publics pour atteindre une économie relativement conséquente.

Et si on suit le groupe CS-POP et VERTS aujourd'hui, on devrait alors restituer à ces transporteurs de l'argent qu'ils ne veulent plus puisqu'une négociation a eu lieu et qu'ils ont admis les résultats de cette négociation. Donc, il serait insensé vraiment de suivre le groupe CS-POP et VERTS dans son opposition au service des transports publics puisqu'il ne s'agit ici que d'une négociation avec ces transporteurs sans qu'on porte atteinte à la qualité des transports publics. Je vous recommande donc de rejeter cette proposition aberrante !

**Le président** : Le représentant de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément à ses propos de tout à l'heure ? Non.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 46 voix contre 7.*

Rubrique 400.3635.00 (page 164) – SDT/Subventions pour la gestion de la mobilité (mesure OPTI-MA no 77)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé - Suppression de la rubrique conformément à la mesure OPTI-MA no 77

Rubrique 400.3635.00 : 0 (rubrique inexistante)

Minorité de la commission :

Introduction de la rubrique, refus de la mesure OPTI-MA no 77, soit un montant de 5'000 francs

Rubrique 400.3635.00 : 5'000 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Il s'agit là aussi d'une mesure de restriction budgétaire qui se solde par une économie de l'ordre de 5'000 francs pour la subvention pour la gestion de la mobilité.

Au nom de la majorité de la commission, je vous recommande d'approuver cette mesure.

**Le président** : Le représentant de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément ? Non.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 7.*

Rubrique 520.3636.00 (page 258) – OCC/Subventions aux associations culturelles (mesure OPTI-MA no 87)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – Maintien de la mesure OPTI-MA no 87

Rubrique 520.3636.00 : 812'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 87, soit une augmentation de 38'000 francs

Rubrique 520.3636.00 : 850'000 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Je me permets également de joindre à cette intervention la mesure suivante consacrée aux musées puisqu'il s'agit ici d'une réduction de 5 % aux associations culturelles.

Dans un premier temps, la proposition était supérieure à ce pourcentage de 5 %. Nous avons eu des discussions au sein de la Table ronde et, finalement, nous avons convenu de fixer ce taux à 5 % de réduction des subventions culturelles comme pratiqué pour l'ensemble des institutions sociales jurassiennes. Là aussi, il nous semble que cette mesure est supportable et acceptable.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les propositions de la majorité de la commission.

**M. Anselme Voirol** (VERTS), au nom de la minorité de la commission : Afin de fluidifier un petit peu les débats, comme nous l'avons déjà annoncé, je n'interviendrai qu'une seule fois pour les mesures 87, 89, 98, 112 et 113.

Concernant la mesure 87, pour le groupe CS-POP et VERTS, elle est ressentie comme un appauvrissement de la vie culturelle décentralisée.

La mesure 89 évoquant la baisse de subventions aux musées met en péril la conscience historique et culturelle de la population.

Quant à la mesure 98, elle précarise l'avenir des enfants qui ont besoin de mesures thérapeutiques et c'est surtout les enfants de parents à plus faibles revenus qui risquent d'être lésés. Il est probable d'avoir des conséquences financières non prévues, non imaginées.

L'illettrisme nous pose un problème que nous devons prendre au sérieux et ne pas réduire notre aide à toute forme d'intervention qui favorise l'élimination de ce problème : la mesure 112 en est un exemple.

Enfin, pour la mesure 113, nous y voyons un avenir professionnel fragilisé pour les personnes concernées.

C'est pour ces raisons que le groupe CS-POP et VERTS vous propose d'accepter leurs propositions budgétaires.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 15.*

Rubrique 520.3636.01 (page 258) – OCC/Subventions aux musées (mesure OPTI-MA no 89)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – Maintien de la mesure OPTI-MA no 89

Rubrique 520.3636.01 : 601'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 89, soit augmentation de 29'000 francs

Rubrique 520.3636.01 : 630'000 francs

**Le président** : Le président de la commission OPTI-MA a dit qu'il avait déjà apporté les compléments au point précédent. Est-ce qu'il souhaite apporter des compléments ? Non. Le rapporteur de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter des compléments ? Non.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 15.*

Rubriques 500.3130.01 et 500.4612.00 (page 230) – SEN/Mesures pédothérapeutiques (mesure OPTI-MA no 98)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, maintien de la mesure OPTI-MA no 98

Rubrique 500.3130.01 : 3'497'000 francs

Rubrique 500.4612.00 : 9'570'700 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 98, soit une augmentation des charges de 337'500 francs et des recettes de 214'000 francs (participation des communes)

Rubrique 500.3130.01 : 3'834'500 francs

Rubrique 500.4612.00 : 9'784'700 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Il s'agit ici d'une mesure qui concerne la pédothérapie et qui se traduit par des diminutions de charges de l'ordre de 137'000 francs pour l'Etat et de 238'000 francs pour les communes. Donc, il y a un impact important ici pour les communes, impact compensé par la mesure relative à la neutralisation des effets d'OPTI-MA pour les communes.

**M. André Parrat** (CS-POP) : Désolé... je dois remonter une deuxième fois... je serai court !

Comme moi certainement, pendant la pause, durant ces débats, pendant la pause exclusivement bien sûr, vous aurez pu prendre connaissance de la presse du jour. Vous avez vu dans «Le Temps», en page 7, que nous avons le professeur Bonelli qui vient de sortir une étude sur l'aide sociale. Il parle de la nécessité de réactiver professionnellement les personnes qui sont à l'aide sociale. Je vous renvoie à la lecture de cet article. Il dit qu'on doit vraiment prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux personnes à l'aide sociale notamment de se réinsérer professionnellement.

Ici, avec la mesure qui nous est proposée, j'observe alors que c'est justement se tirer une balle dans le pied puisque, en fait, le poste qui va disparaître à l'office de l'orientation, c'est celui qui est dévolu à un professionnel unanimement reconnu dans le Canton et qui, lui, s'occupait de la réinsertion des personnes adultes et jeunes adultes.

Donc, il est nécessaire de revenir sur cette mesure et d'envisager de laisser aux institutions en place les moyens qui leur permettent d'affronter les besoins dans le futur. Je vous remercie.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre de la Formation : Juste par souci de transparence et d'explication, Monsieur le député Parrat.

J'ai lu le même article et je partage tout à fait la nécessité de réintégration. D'ailleurs, j'ai travaillé aux mesures d'insertion, vous le savez bien. Par contre, la mesure pédagogico-thérapeutique concerne la logopédie en particulier et ne concerne aucunement le centre d'orientation scolaire et professionnelle.

Peut-être pour expliquer ce que peut être une de ces mesures : en logopédie actuellement, tous les enfants qui sont détectés ayant des nécessités de soutien en logopédie bénéficient d'une première prestation sur deux ans. Ensuite, il y a automatiquement, si la ou le logopédiste, le ou la thérapeute qui suit l'enfant demande une prolongation, une nouvelle prolongation de deux ans. Ensuite encore une prolongation automatique de deux ans. Donc, il y a six ans de prestations de logopédie qui peuvent être accessibles, je dirais, plus ou moins automatiquement. Et on a décidé, également en comparaison avec d'autres cantons mais après discussion, et on abordera cela avec les logopédistes concernés, que la deuxième prolongation serait d'une année. Donc, on aura cinq ans de logopédie plus ou moins automatiques et, ensuite, on discutera pour voir s'il faut poursuivre, avec des mesures plus spécialisées et plus précises. Donc, ce n'est pas quelque chose de scandaleux en tant que tel, je tiens à le dire, parce qu'il y aura toujours accès à ces cinq ans de prestations et on se pose la question sur la suite du traitement.

Peut-être quelque chose qui me tient aussi à cœur, Monsieur Voirol, parce que je pense qu'on doit vraiment faire attention, dans l'école publique, dans les institutions, à offrir les mêmes prestations indépendamment des revenus des parents. En cela, je vous rejoins totalement. Mais je tiens à dire que je suis aussi assez persuadée qu'il y a également des bénéficiaires de ces prestations qui sont de milieux qu'on pourrait qualifier de classe moyenne ou classe aisée; et on n'a pas le réflexe non plus de se dire, à ce moment-là, qu'on n'intervient pas parce qu'ils n'ont qu'à payer. Je pense que votre argument n'est pas faux mais qu'il est peut-être un peu hâtif parce que je ne voudrais pas qu'on pense qu'il y a un

ghetto, que tous les élèves en difficultés sont des élèves de parents pauvres ou autres. Cela signifierait alors que l'école ne joue pas du tout le rôle qu'elle a à jouer. Elle ne le joue pas suffisamment en termes d'égalité des chances, on le sait toutes et tous, mais elle tend à jouer ce rôle-là. Donc, on ne peut pas comme ça dire que ce ne sont que des mesures qui ne touchent que les plus vulnérables. Je pense qu'à ce niveau-là, vous êtes peut-être d'accord de moduler un tout petit peu ce propos parce que, sinon, ce serait vraiment une situation qui me rendrait infiniment attristée et pas du tout fière de l'école jurassienne alors que j'en suis fière.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 8.*

Rubrique 510.3635.01 (page 249) – SFO/Subvention au Bibliobus (mesure OPTI-MA no 112)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, maintien de la mesure OPTI-MA no 112

Rubrique 510.3635.01 : 431'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 112, soit une augmentation de 14'000 francs

Rubrique 510.3635.01 : 445'000 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Bibliobus jurassien se faisait notamment au travers de la prise en charge du déficit.

Ici, grâce à l'application de cette mesure, un nouveau système sera mis en place. L'Etat subventionnera le Bibliobus mais réduira sa participation au subventionnement de l'ordre de 5 % et, pour parvenir à ce montant, un contrat de prestations sera passé avec le Bibliobus. Il y aura plafonnement de la participation de l'Etat et, par rapport à la situation d'aujourd'hui, cela se traduit notamment par une diminution de l'ordre de 5 %, soit le taux applicable à la diminution des subventions aux associations culturelles.

Je crois qu'il est sain de faire en sorte qu'il y ait négociation entre l'Etat et ses partenaires au travers d'un contrat de prestations pour fixer en fait ce que l'Etat attend d'une institution, ici en particulier le Bibliobus, et qu'on définisse la participation financière de l'Etat.

Au nom de la majorité de la commission, je vous recommande d'approuver cette mesure 112 en relation avec la subvention au Bibliobus.

**Le président** : Le rapporteur de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément ? Non.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la minorité de la commission est acceptée par 38 voix contre 8.*

Rubrique 510.3635.03 (page 249) – SFO/Subventions aux cours de formation continue (mesure OPTI-MA no 113)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, maintien de la mesure OPTI-MA no 113

Rubrique 510.3635.03 : 171'000 francs

Minorité de la commission

Suppression de la mesure OPTI-MA no 113, soit une augmentation de 9'000 francs

Rubrique 510.3635.03 : 180'000 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Il s'agit ici d'une réduction de l'ordre de 10'000 francs aux institutions de formation continue, soit 5 %, selon le même principe : réduction de 5 % à ces différentes institutions.

Par égalité de traitement, au nom de la commission, je vous recommande l'approbation de cette mesure.

**Le président** : Le représentant de la minorité de la commission souhaite-t-il apporter un complément ? Non.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 10.*

Rubriques 707.3135.00 et 707.4612.00 – Tribunal des mineurs / Placements dans des établissements spécialisés (mesure OPTI-MA no 135)

Majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, maintien de la mesure OPTI-MA no 135

Rubrique 707.3135.00 : 665'000 francs

Rubrique 707.4612.00 : 177'800 francs (participation des communes – rubrique de recettes)

Minorité de la commission :

Suppression de la mesure OPTI-MA no 135, soit une augmentation des charges de 162'000 francs et de la participation des communes de 45'400 francs

Rubrique 707.3135.00 : 827'000 francs

Rubrique 707.4612.00 : 223'200 francs

Rubrique 613.3602.11 : augmentée de 45'400 francs

**M. Gilles Froidevaux** (PS), président de la commission spéciale OPTI-MA et rapporteur de la majorité d'icelle : Lorsque le Parlement a traité le rapport du Tribunal cantonal, un chapitre était consacré au Tribunal des mineurs et vous avez pu, à la lecture de ce document, constater qu'il y avait une diminution des affaires traitées par le Tribunal des mineurs. C'est plutôt réjouissant. Il y a moins de mesures qui sont prises par le Tribunal des mineurs et, ici, il est escompté sur le fait qu'il y aura des placements en moins. Le Gouvernement a pris en considération le fait qu'il y aurait un seul placement en moins. C'est plutôt un élément encourageant.

Encore une fois, le Gouvernement ne fait qu'appliquer ce qu'il constate s'agissant des chiffres qui lui sont fournis par le Tribunal des mineurs. D'ailleurs, il est réjouissant de constater de moins en moins de mesures prises par le Tribunal des mineurs dans ce domaine-là et, donc, on peut légitimement espérer qu'il y aura moins de placements de mineurs dans des institutions spécialisées extérieures au canton du Jura.

**M. Anselme Voirol** (VERTS), au nom de la minorité de la commission : Déjà un petit peu pour répondre à la ministre

dans son intervention précédente, je rappelle que nous nous sommes plaints de la vitesse imposée et de la quantité de matière énorme à traiter et que nous avons refusé l'entrée en matière parce que, effectivement, peut-être qu'un dossier ou l'autre aurait mérité une plus grande réflexion de notre part. Mais ne sachant pas le fond de l'histoire, il était nettement préférable, pour quelques dossiers, de se résoudre à ne pas rentrer dans la mesure OPTI-MA plutôt que de faire, pour nous, une erreur.

Maintenant, ici, pour cette mesure 135, nous n'avons pas compris la raison de cette réduction budgétaire. Ce n'est pas d'agir sur les placements dans des établissements spécialisés pour réduire ces placements qui résoudra le problème. Si on a moins de placements à faire, tant mieux. Ce sont des fonds que nous n'utiliserons pas mais, au moins, si, malheureusement, il y a une augmentation du besoin de placer ces jeunes en institution, nous aurons prévu les ressources nécessaires pour le faire.

C'est donc une mesure de prévention que nous vous demandons, ce n'est pas une mesure d'utilisation des fonds. Autant refuser. A notre avis, c'est plus sérieux. Le groupe CS-POP et VERTS vous propose d'accepter sa demande de modification budgétaire.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Justice : Ici, il faut préciser qu'il y a deux axes sur cette mesure.

Il y a un axe, effectivement, d'un placement en moins à l'extérieur du Canton, donc une mesure en moins.

Mais il y a aussi et surtout un recours accru aux institutions existant dans le Canton, qui coûtent moins cher que celles qui sont à l'extérieur du Canton.

Comme le président de la commission et rapporteur de la majorité l'a rappelé, il y a, et c'est réjouissant, c'est vrai, une diminution de la délinquance en matière de mineurs de sorte que ça laisse plus de temps aux travailleurs sociaux du Tribunal des mineurs de s'occuper de ces jeunes qui, malheureusement, finissent quand même devant ce tribunal. Et c'est ainsi en s'en occupant davantage chez nous grâce à ces travailleurs sociaux qu'on peut éviter un placement dans une institution. C'est par rapport aussi à la diminution du nombre de cas.

Ces deux mesures cumulées nous laissent à penser que ce n'est pas tout à fait utopique que de pouvoir dégager cette économie. En tout cas, de ce côté-là, le Tribunal des mineurs est assez confiant dans la possibilité de la réaliser. Et si, par hasard et par malheur surtout, il devait y avoir une recrudescence, ce seraient alors des dépenses liées auxquelles il faudrait bien évidemment faire face.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 8.*

**Le président** : Nous sommes ainsi arrivés au terme des propositions d'amendements. Avant le vote final, un député souhaite-t-il intervenir sur une rubrique du budget ? Ce n'est pas le cas. Je me permets de demander au représentant du Gouvernement, donc au ministre des Finances, s'il peut nous faire un état de situation du budget avant de passer au vote final.

**M. Charles Juillard**, ministre des Finances : Oui, Monsieur le Président, je peux le faire ! (Rires.)

Pour ce qui est du budget 2015, au terme de nos discussions, je peux d'ores et déjà vous indiquer que le frein à l'endettement est respecté, que les charges ascendent à 900'752'800 francs, les revenus à 896'680'500 francs, ce qui fait un déficit légèrement supérieur à 4 millions, de 4'072'300 francs, alors que nous étions légèrement en dessous tout à l'heure.

Le taux d'autofinancement est de 80,8 % en lieu et place de 81,11 %, avec des investissements à hauteur de 39'488'700 francs, inchangés.

**Le président** : Nous respectons donc le principe du frein à l'endettement et nous ne devons donc pas voter sur ce principe.

Le président de la CGF a souhaité s'exprimer, je lui donne la parole.

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Dans mon rapport d'entrée en matière, j'ai relevé que la CGF n'avait pas une vision globale de toutes les propositions contrairement à ce qui est le cas lorsqu'elle arrête sa position sur l'acceptation du budget. Effectivement, à ce moment-là, nous n'avions pas les propositions de la commission spéciale OPTI-MA. Toutefois, tout en anticipant celles-ci, la CGF s'est prononcée sur l'arrêté.

Eu égard à ce qui précède et compte tenu des décisions prises aujourd'hui par le Parlement, je m'autorise à vous donner la position de la CGF, à savoir que l'arrêté concernant le budget 2015 a été accepté par huit voix contre une et deux abstentions. Merci de votre attention et, bien entendu, je vous recommande d'accepter cet arrêté.

**Le président** : Nous pouvons donc traiter l'arrêté. Je vous prie de prendre le document qui se trouve à la dernière page de votre budget.

*Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est accepté par 43 voix contre 7.*

**9. Question écrite no 2681**  
**Communication désintégré au Service de l'enseignement ?**  
**André Parrat (CS-POP)**

*(Ce point sera traité le vendredi 19 décembre 2014.)*

**10. Postulat no 346**  
**Fondation rurale interjurassienne : vers une structure jurassienne propre à notre Canton ?**  
**Loïc Dobler (PS)**

*(Ce point est reporté à la prochaine séance.)*

**11. Question écrite no 2680**  
**Moins de mille exploitations agricoles dans le Jura**  
**Vincent Wermeille (PCSI)**

*(Ce point sera traité le vendredi 19 décembre 2014.)*

**12. Question écrite no 2682**  
**Emploi : priorité aux résidents jurassiens**  
**Yves Gigon (PDC)**

*(Ce point sera traité le vendredi 19 décembre 2014.)*

**Le président** : Juste encore une minute s'il vous plaît. Avant de mettre un terme à cette séance, je souhaite transmettre une dernière fois nos chaleureux remerciements à Marcel Ackermann qui a participé à sa dernière séance du Parlement. Nous te remercions, cher Marcel, de ton engagement au sein du Législatif cantonal et te souhaitons plein succès dans tes activités futures. *(Applaudissements.)*

A toutes et à tous, je vous souhaite une excellente fin de journée et je vous donne rendez-vous vendredi après-midi à 13.30 heures. Nous ne siégeons pas vendredi matin. Nous nous retrouvons vendredi après-midi. Bonne fin de journée. Je lève cette séance.

*(La séance est levée à 18.15 heures.)*